



Fonds privés GPD et mandats en titres

GESTION PRIVÉE



Desjardins

Gestion de patrimoine

Sommaire

Catégorie encaisse et marché monétaire

Fonds privé GPD Intérêts élevés	1
---------------------------------	---

Catégorie revenu fixe

Fonds privé GPD et Mandat en titres – Obligations gouvernementales	2
Fonds privé GPD Obligations corporatives	4
Mandat en titres GPD – Obligations du trésor américain	11
Mandat en titres – Obligations canadiennes IR	13
Mandat en titres – Obligations canadiennes court et moyen terme IR	15
Fonds privé GPD Placement à court terme	17

Catégorie équilibré

Fonds privé GPD Croissance à long terme	21
Fonds privé GPD Équilibré	23
Fonds privé GPD Équilibré avec biais croissance	25
Fonds privé GPD Équilibré revenu et croissance	27
Fonds privé GPD Revenu	29

Catégorie actions canadiennes

Fonds privé GPD et Mandat en titres – Actions canadiennes de grande capitalisation	31
Mandat en titres – Actions canadiennes à haut revenu	33
Fonds privé GPD Actions canadiennes toutes capitalisations	36
Fonds privé GPD Actions canadiennes de petite capitalisation	38
Mandat en titres – Actions canadiennes IR	40
Mandat en titres – Actions canadiennes IR ex-énergies fossiles	41

Catégorie actions américaines

Fonds privé GPD et Mandat en titres – Actions américaines (<i>pour comptes taxables et non taxables</i>)	42
Mandat en titres – Actions américaines IR	44

Catégorie actions étrangères

Fonds privé GPD Actions internationales	46
Fonds privé GPD Actions mondiales de petite capitalisation	47
Fonds privé GPD Actions des marchés émergents	49

Catégorie stratégies alternatives

Fonds privé GPD Actifs privés	52
Fonds privé GPD Stratégie à rendement absolu	58

CATÉGORIE ENCAISSE ET MARCHÉ MONÉTAIRE

Fonds privé GPD Intérêts élevés

Raison d'être du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du Fonds privé GPD Intérêts élevés consiste à procurer un taux d'intérêt élevé sur l'encaisse détenue dans les portefeuilles. Ce Fonds est un fonds d'encaissement.

Objectif

L'objectif du Fonds est de procurer un taux d'intérêt élevé aux clients de Gestion privée Desjardins sur l'encaisse détenue dans les portefeuilles en l'investissant auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Gestionnaire de portefeuille

Fiducie Desjardins est la société de fiducie du plus important groupe financier intégré de nature coopérative au Canada. Elle occupe une position dominante en administration et en garde de valeurs. Dans le cadre de ses fonctions de gestionnaire de portefeuille, Fiducie Desjardins offre son expertise afin de répondre aux besoins de ses clients en matière de préservation du capital, de distribution des actifs aux bénéficiaires, ainsi que de réduction des impacts fiscaux aux investisseurs. Retirer les points de forme.

Stratégie d'investissement

La stratégie du Fonds est de maximiser le revenu mensuel pour les porteurs de parts tout en préservant le capital et la liquidité en investissant à la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Méthode de constitution du portefeuille

Le portefeuille comprend uniquement de la trésorerie.

Cible

L'objectif de rendement du Fonds, avant les frais de gestion, est de procurer un taux d'intérêt élevé aux clients de Gestion privée Desjardins.

Limites par mandat

Mandat	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse	100	100

Contraintes spécifiques aux mandats

Limites par classe d'actif

Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	100	100

Produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés n'est pas permise.

CATÉGORIE REVENU FIXE

Fonds privé GPD et Mandat en titres – Obligations gouvernementales

Raison d'être du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du Fonds d'obligations gouvernementales consiste à protéger le plus possible le capital investi tout en limitant le risque de crédit et à procurer un revenu relativement constant à travers les cycles de taux d'intérêt.

Objectif

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu régulier tout en mettant l'accent sur la gestion du risque. De plus, le Fonds devra offrir une plus-value par rapport à l'indice de référence, et ce, grâce à une gestion dynamique du portefeuille.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

Stratégie d'investissement

Toutes les occasions de valeur ajoutée sont exploitées par les gestionnaires dans l'élaboration de la stratégie. La gestion active de la durée des portefeuilles, la répartition des échéances et celle des secteurs reposent principalement sur les prévisions macroéconomiques retenues par les gestionnaires. La stratégie d'investissement vise à obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice de référence.

Limites par classe d'actif		
	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Obligations canadiennes gouvernementales	90	100

Limites par type d'émetteur		
	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Fédéral (et garanties)	10	100
Provinces (et garanties)	0	70
Municipalités et octroyés	0	20

Méthode de constitution du portefeuille

L'approche des gestionnaires combine le qualitatif et le quantitatif. En se basant sur l'évolution probable de la courbe de rendement, DGIA établit la durée cible du portefeuille et dispose alors d'une marge de manœuvre tactique pour optimiser le positionnement des échéances et la pondération sectorielle afin de tirer avantage des écarts de rendement des titres de provinces ou de municipalités relativement aux obligations fédérales canadiennes.

Cible

L'objectif de rendement du Fonds, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice obligataire gouvernemental FTSE Canada sur des périodes mobiles de trois ans.

Notations minimales de crédit

À l'exception des émetteurs municipaux non cotés, la cote de crédit minimale des émetteurs d'obligations canadiennes est de BBB. La méthodologie de notation des indices des obligations universelles FTSE Canada est utilisée pour le classement de la qualité de crédit des titres en portefeuille.

Les émetteurs municipaux non cotés sont limités aux municipalités québécoises.

La limite maximale d'exposition aux émetteurs municipaux non cotés est de 10 % de la valeur marchande du Fonds. Le maximum par émetteur municipal non coté est de 2 % de la valeur marchande du Fonds.

La cote de crédit minimale des émetteurs de marché monétaire, selon l'agence DBRS, est de « R-1 Bas » dans le cas des titres du marché monétaire.

Durée du portefeuille

La durée du Fonds doit se situer à l'intérieur de l'intervalle dont les balises correspondent à la durée de la cible +1,5 année ou -2 années.

Produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés n'est pas permise dans le Fonds.

Particularités pour portefeuilles en titres

Le nombre de titres maximal est de 25. Les obligations municipales non cotées ne sont pas permises dans les portefeuilles en titres.

Toutes les autres modalités de la politique de placement du Fonds privé GPD Obligations gouvernementales s'appliquent à la gestion des portefeuilles en titres.

CATÉGORIE REVENU FIXE

Fonds privé GPD Obligations corporatives

Raison d'être du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, ce Fonds contribue à augmenter le revenu courant et permet de générer une valeur en profitant de la variation des écarts de taux d'intérêt.

Objectif

L'objectif de ce Fonds est de générer un rendement supérieur à celui des obligations gouvernementales. Une gestion du risque et une gestion dynamique du portefeuille devraient produire une plus-value par rapport au rendement de l'indice de référence.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

Limites par mandat		
	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse, marché monétaire et fonds négociés en bourse (FNB)	0	10
Mandat Obligations canadiennes	50	100
Mandat Prêts bancaires	0	20
Mandat Desjardins Capital PME	0	20
Mandat Hypothèques commerciales	0	20

Les titres du marché monétaire sont limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour. La notation de crédit minimale des émetteurs corporatifs est de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Les FNB autorisés sont ceux investissant dans des obligations corporatives canadiennes à court terme (1 à 5 ans) et à moyen terme (5 à 10 ans), incluant les FNB échelonnés.

Cible

L'objectif de rendement du Fonds, avant les frais de gestion, est de surpasser celui de l'indice composé sur des périodes mobiles de 3 ans.

Cible de référence	
Pondération	Indice
50 %	Indice obligataire société à court terme FTSE Canada
50 %	Indice obligataire société à moyen terme FTSE Canada

Mandat en obligations canadiennes

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

Stratégie d'investissement

Le gestionnaire DGIA incorpore des facteurs d'analyse descendante (*top-down*) et ascendante (*bottom-up*).

Sur le plan de l'analyse descendante, les environnements économique et financier ainsi que les conditions de marchés sont considérés afin d'établir la stratégie à préconiser dans le portefeuille. La stratégie est établie sur une base trimestrielle et révisée en cours de période afin d'y apporter les ajustements nécessaires.

Sur le plan de l'analyse ascendante, le gestionnaire peut compter sur une équipe d'analystes qui effectue la recherche et l'analyse des émetteurs corporatifs compris dans l'univers d'investissement. Ces spécialistes préparent une analyse de crédit indépendante des agences de notation comprenant un examen des aspects financier et opérationnel de chacun des émetteurs et de leur secteur respectif.

Limites par classe d'actif

Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Obligations corporatives canadiennes	70	100
Obligations gouvernementales	0	10
Autres titres éligibles	0	10

Les autres titres éligibles sont les titrisations canadiennes (CMBS, ABS et MBS).

Méthode de constitution du portefeuille

Après avoir complété l'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs, une valorisation de leurs titres est effectuée comparativement à leur qualité de crédit. Ensuite, le gestionnaire détermine les titres et secteurs qui lui semblent sous-évalués ou surévalués afin de construire le portefeuille. Le gestionnaire s'assure d'une diversification suffisante, tant par émetteur que par secteur d'activité, et choisit exclusivement des titres d'émetteur dont la notation de crédit est BBB ou une notation supérieure, selon les notations de crédit établies par les principales agences de notation.

Limites selon la qualité du crédit

Notation de crédit	Maximum (en %)
AAA / AA	100
A	Poids de l'indice + 30 %
BBB	Poids de l'indice + 15 %

La méthodologie de notation des indices FTSE Canada sera utilisée aux fins de classement de la qualité de crédit des titres en portefeuille.

Si la notation de crédit d'une obligation en portefeuille est révisée à la baisse sous BBB, le gestionnaire bénéficie d'une période de 90 jours pour liquider l'obligation. Cette période débute à la date de la première révision sous BBB.

Limites par secteur d'activité

La répartition de l'actif dans les secteurs d'activité qui composent l'indice obligataire société FTSE Canada doit respecter les balises suivantes :

Limites par secteur d'activité	
Secteur d'activité	Maximum (en %)
Communications	Poids de l'indice + 10 %
Énergie	Poids de l'indice + 10 %
Services financiers	Poids de l'indice + 15 %
Produits industriels	Poids de l'indice + 10 %
Infrastructures	Poids de l'indice + 10 %
Immobilier	Poids de l'indice + 10 %
Tritisations	Poids de l'indice + 5 %

Dans le but d'assurer une diversification adéquate, le portefeuille devra compter des titres dans au moins trois des sept secteurs corporatifs selon la classification des indices obligataires FTSE Canada.

Limites par émetteur	
Notation de crédit	Maximum (en %)
AAA / AA	10
A	10
BBB	7,5
Municipalité non annotée	2

Quand un émetteur a des titres ayant des notations de crédit différentes, le maximum autorisé pour cet émetteur prend en considération les titres ayant une notation de crédit inférieure.

Ces limites s'appliquent uniquement aux émetteurs corporatifs. La limite maximale par émetteur gouvernemental est de 10 %. Outre les limites indiquées ci-dessus, il n'y a pas de limite de concentration sur les titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province canadienne. Chaque émission d'un émetteur admissible à la présente politique ne peut représenter plus de 5 % du portefeuille total.

Durée du portefeuille

La durée du portefeuille ne peut être inférieure de 2 ans ni être supérieure de 1,5 an par rapport à celle d'un indice composé à parts égales de l'indice obligataire société à moyen terme FTSE Canada et de l'indice obligataire société à court terme FTSE Canada.

Produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés n'est pas permise dans le mandat d'obligations canadiennes.

Mandat Prêts bancaires

AlphaFixe Capital inc.

AlphaFixe Capital Inc. (« AlphaFixe Capital ») est une société québécoise indépendante, fondée en mai 2008 à Montréal et spécialisée à 100 % dans la gestion de titres à revenu fixe desservant une clientèle institutionnelle.

La philosophie d'investissement de la société a été fortement influencée par les événements de la crise financière de 2008 et repose donc sur un processus de gestion des risques rigoureux visant à optimiser la relation rendement / risque dans chaque portefeuille et sur la préservation du capital par l'analyse fondamentale. La contribution de tous les membres de l'équipe AlphaFixe leur permet de développer une stratégie basée sur les prévisions économiques et l'orientation des marchés financiers dans un contexte mondial.

L'exposition du Fonds au mandat Prêts bancaires se fait par l'entremise de parts du Fonds AlphaFixe Prêts bancaires à taux variable.

Stratégie d'investissement

L'objectif est d'offrir un fonds purement composé de prêts bancaires de qualité afin de préserver le capital et d'offrir une solution à rendement courant élevé face à une hausse potentielle des taux d'intérêt et au faible niveau de ces derniers. L'analyse fondamentale de crédit et la préservation du capital sont réalisées par un processus rigoureux de choix de titres. Le gestionnaire peut compter sur une équipe chevronnée et diversifiée qui s'efforce d'investir avec diligence et prudence selon un système de notation maison et un budget de risque contraignant.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	100
Prêts bancaires	0	100
Obligations gouvernementales et de sociétés	0	20

Les FNB de prêts bancaires sont permis avec un maximum de 10 %.

Limites selon la qualité du crédit	
Notation de crédit	Maximum (en %)
BB	85
B	50

La méthodologie de notation de crédit utilisée pour les prêts bancaires consiste à utiliser la méthodologie employée par l'indice Crédit Suisse, qui est l'indice de gestion reflétant les risques du portefeuille.

Si la notation d'un prêt bancaire est révisée à la baisse à moins de B-, le gestionnaire devra aviser DGIA et lui faire parvenir une explication de la stratégie déployée pour la gestion spécifique de ce prêt bancaire dans un maximum d'un mois suivant la révision.

Dans l'éventualité où l'investissement est maintenu et afin d'éviter une dilution en cas de dépôt important dans le portefeuille, le gestionnaire peut racheter le prêt bancaire dont la notation a été révisée à la baisse jusqu'à concurrence de son poids dans le portefeuille au moment de la révision.

Limites par émetteur

Quand un émetteur a des titres ayant des notations de crédit différentes, le maximum autorisé pour cet émetteur prend en considération les titres ayant une notation de crédit inférieure.

Un maximum de 5 % de la valeur marchande du portefeuille est permis dans un émetteur de prêt bancaire.

Durée du portefeuille

La durée du portefeuille ne doit pas dépasser 0,5 année.

Produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés est permise seulement à l'intérieur du Fonds AlphaFixe Prêts bancaires à taux variable. Les produits dérivés autorisés sont : les swaps, les contrats à terme et de gré à gré sur devises.

Autres contraintes

Le gestionnaire doit effectuer une couverture de devises pour un minimum de 96 % de la valeur marchande des titres libellés en devises étrangères.

Le portefeuille exclut de ses investissements toutes les entreprises qui explorent ou exploitent des réserves de combustibles fossiles prouvées ou probables. Les investissements du portefeuille dans les industries de l'énergie et des mines et métaux sont également interdits. Un maximum de 15 % de la valeur marchande du portefeuille est permis dans un même secteur à l'exception d'un secteur ayant une ligne maximale de 20 %.

Mandat Capital de développement

Gestion Desjardins Capital inc. est un gestionnaire de fonds dont l'actif sous gestion s'élève à près de 3 milliards de dollars CA. Fort d'une expertise de près de 50 ans, il participe à la pérennité de plus de 750 entreprises, coopératives et fonds évoluant dans divers secteurs d'activité et issus de toutes les régions du Québec. En plus de contribuer à l'essor socioéconomique de la province, cette composante du Mouvement Desjardins offre aux entrepreneurs l'accès à un important réseau d'affaires pouvant les appuyer dans leurs projets de croissance, de relève et de transfert.

L'exposition du Fonds au mandat Capital de développement se fait uniquement par l'entremise de parts de Desjardins Capital PME s.e.c. (DCPME). Ce Fonds pérenne a pour mission de contribuer au dynamisme économique pour soutenir les PME du Québec et maintenir la propriété québécoise. DCPME souhaite mettre du capital à la disposition des entreprises québécoises tout en accordant une attention particulière au développement économique de celles qui sont situées dans des régions ressources.

Liquidité, valeur et frais de gestion

Réduction de la liquidité des placements, particulièrement en ce qui concerne le Fonds Desjardins Capital PME s.e.c. (DCPME).

DCPME détient des actifs non liquides et ses parts ne sont pas cotées sur le marché. Sa juste valeur est établie au semestre, sur la base des états financiers au 30 juin et au 31 décembre. Cette évaluation est rendue disponible une fois les états financiers produits. À partir de celle-ci, Gestion privée Desjardins prend en compte les données de marché pour établir à son tour la juste valeur de son investissement dans DCPME. Cette mise à jour est effectuée à la fin de chaque mois. La valeur liquidative quotidienne du Fonds, utilisée aux fins d'achats et de rachats de parts, est donc toujours déterminée en utilisant une valeur estimée de DCPME.

Limites par investissement et diversification

En général, le montant d'investissement minimal est de 100 000 \$ CA par entreprise et le maximum de l'investissement initial est de 10 M\$ CA. Des investissements additionnels peuvent être effectués, et ce, jusqu'à un cumulatif maximal de 15 M\$ CA.

La répartition visée de DCPME par catégorie est la suivante :

- 70 % en dette
- 30 % en titres de participation

DCPME pourrait dévier de cette répartition en fonction des occasions d'investissement.

Les modalités de remboursement et les stratégies de désinvestissement sont adaptées en fonction des contextes d'affaires et économiques.

DCPME vise une saine répartition de ses investissements et du portefeuille à travers le Québec, tant au niveau de la taille des entreprises et des secteurs d'activité que des stades de développement.

Placements autorisés

Le portefeuille de DCPME est principalement composé d'investissements sous forme de dette et de prise de participation dans l'actionnariat (minoritaire ou majoritaire) :

- Dette : investissements sous forme d'avances et de prêts principalement non garantis et d'actions privilégiées, dont le rendement est habituellement généré par un taux d'intérêt ou une prime.
- Titres de participation : investissements sous forme d'actions ordinaires dont le rendement est généralement lié à l'accroissement de la valeur de l'entreprise.

La nature des projets d'investissement recherchés est définie comme suit :

- Acquisition, fusion, rachat ou transfert d'entreprise;
- Fonds de roulement destiné aux activités commerciales;
- Projets d'immobilisations favorisant la modernisation et la productivité;
- Renforcement de la structure financière;
- Cristallisation de la valeur de l'entreprise.

Mandat relatif aux hypothèques commerciales

Addenda Capital

Addenda offre son expertise en hypothèques commerciales. Fondée en 1996, Addenda Capital est une société privée de gestion de placements qui se consacre aux régimes de retraite, à la gestion privée de patrimoine, aux sociétés d'assurance ainsi qu'aux actifs d'entreprises et de fondations.

En avril 2008, elle a fusionné ses activités avec celles des Services de conseil en placement Co-operators limitée, une firme qui offrait des services de gestion de portefeuilles depuis 1985, pour ensuite poursuivre son exploitation sous le nom d'Addenda. Pour créer de la richesse à long terme, Addenda privilégie un processus rigoureux fondé sur une analyse fondamentale et une évaluation approfondie du risque intégrant des pratiques d'investissement durable, comme les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'exposition du fonds au mandat Hypothèques commerciales se fait par la détention de parts du Fonds commun Addenda hypothèques commerciales.

Stratégie d'investissement

L'objectif du gestionnaire est de procurer un rendement stable par le biais de revenus d'intérêts. Pour ce faire, il investit principalement dans des hypothèques commerciales de premier rang appuyées sur des actifs sous-jacents de haute qualité. Grâce à sa nature moins liquide, cette solution offre un taux de rendement supérieur à celui des obligations gouvernementales avec seulement une portion du risque de fluctuations des taux d'intérêt.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse, titres du marché monétaire et obligations	0	20
Hypothèques commerciales	80	100
Prêts commerciaux	0	5

Pour la portion Encaisse, titres du marché monétaire et obligations, le gestionnaire peut investir dans des parts des fonds communs Addenda.

Limites selon la qualité du crédit

Les hypothèques conventionnelles sont autorisées jusqu'à concurrence de 75 % de la valeur de l'évaluation de l'immeuble au moment de l'émission.

Toutes les évaluations auxquelles se fie le gestionnaire doivent être effectuées par un évaluateur indépendant accrédité par l'Institut canadien des évaluateurs. Dans le cadre de l'évaluation de chaque nouvelle propriété, le gestionnaire exige que lui soit remis au moins un rapport de la phase 1 de l'évaluation environnementale.

La valeur totale des prêts pour la construction et le terrain ne peut dépasser 20 % de la valeur marchande du Fonds.

Les hypothèques sur des hôtels ne sont pas autorisées.

Encaisse, titres du marché monétaire et obligations

La notation de crédit minimale des émetteurs de marché monétaire, selon l'agence Dominion Bond Rating Service (DBRS), est de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire du portefeuille.

Les obligations corporatives doivent avoir une notation de crédit minimale de BBB au moment de l'achat.

La valeur des obligations corporatives notées BBB ne peut pas excéder 10 % de la valeur du portefeuille.

Un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille peut être investi dans les titres d'un émetteur, à l'exception des titres émis et garantis par un gouvernement.

Les notations de crédit de l'agence de notation DBRS sont utilisées aux fins du classement de la qualité de crédit des titres en portefeuille.

Si un titre en portefeuille n'est pas noté par DBRS, les notations de crédit d'agences de notation étrangères sont utilisées. En l'absence d'une notation de DBRS, et si les notations des agences de notation étrangères diffèrent, la notation la plus faible est utilisée.

Limites par région

Sur la base de la valeur comptable, les limites par région sont les suivantes :

Limites par région	
Région	Maximum (en %)
Ontario	60
Colombie-Britannique	40
Québec	40
Prairies	35
Provinces de l'Atlantique	20
Territoires	10

Limites par type d'immeuble

Sur la base de la valeur comptable, les limites par type d'immeuble sont les suivantes :

Limites par type d'immeuble	
Région	Maximum (en %)
Résidentiel	50
Bureaux	30
Commerce de détail	30
Industriel	40
Autres	20

Durée du portefeuille

Un minimum de 90 % des hypothèques doit avoir une échéance maximale de 10 ans.

La période d'amortissement de toute hypothèque est plafonnée à 35 ans.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés n'est pas permise.

Autres contraintes

Les titres en portefeuille, incluant les hypothèques commerciales, sont libellés en dollars canadiens.

CATÉGORIE REVENU FIXE

Mandat en titres GPD – Obligations du trésor américain

Raison d'être du mandat

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du mandat en titres Obligations du trésor américain consiste à protéger le plus possible le capital investi et à assurer un revenu constant et stable à travers les cycles de taux d'intérêt.

Objectif

L'objectif du mandat est de procurer un revenu régulier tout en mettant l'accent sur la gestion du risque. De plus, le portefeuille devra offrir une plus-value par rapport à l'indice de référence, et ce, grâce à une gestion dynamique du portefeuille.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

Stratégie d'investissement

À partir des informations macroéconomiques mondiales et domestiques, de sources publiques et privées, le gestionnaire forge ses anticipations et analyse les impacts de ces dernières sur la structure des taux d'intérêt. S'ensuit ses décisions d'investissement, guidées par l'indice de référence, le Bloomberg/EFFAS, Gouv. É.-U. 1-10 ans, mais avec déviation par rapport à cet indice dans le but de créer une valeur ajoutée, tout en réduisant les fluctuations défavorables.

Méthode de constitution du portefeuille

Par la gestion active de la durée et une stratégie d'exploitation de la courbe de rendement, le gestionnaire façonne le portefeuille de manière à ce que les échéances choisies permettent de tirer parti des variations anticipées de la courbe de rendement.

Cible

L'objectif de rendement du portefeuille, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice obligataire Bloomberg/EFFAS, Gouv. É.-U. 1-10 ans.

Limites par classe d'actif

Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	50
Obligations fédérales américaines	50	100

Limites par type d'émetteur

	Minimum (en %)	Maximum (en %)
U S Treasury (obligations fédérales américaines [et garanties])	0	100

Limites par classe d'échéance		
	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Court terme (0 à 5 ans)	20	80
Moyen terme (5 à 10 ans)	20	80

L'échéance maximale des titres obligataires détenus en portefeuille est de 10 ans.

Notations minimales de crédit

La notation de crédit minimale des émetteurs de marché monétaire, selon l'agence Standard and Poor's (S&P), est « A-1+ » pour les titres du marché monétaire et « AA+ » pour les émetteurs d'obligations américaines.

Durée du portefeuille

La durée du portefeuille ne devra pas être inférieure à la durée de l'indice de référence de plus de 2 ans, soit l'indice obligataire Bloomberg/EFFAS, Gouv. É.-U. 1-10 ans. De même, elle ne devra pas être supérieure à la durée de cet indice de plus de 1,5 an.

Nombre de titres

Le nombre de titres maximum est de 25.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés n'est pas permise.

CATÉGORIE REVENU FIXE

Mandat en titres – Obligations canadiennes IR

Raison d'être du mandat

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du mandat Obligations canadiennes IR consiste à protéger le capital et à assurer un revenu constant et stable tout au long des cycles de taux d'intérêt.

Le mandat a recours à une approche d'investissement responsable.

Objectif

L'objectif du mandat est de procurer un revenu régulier tout en mettant l'accent sur la gestion du risque.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

À titre de partenaire, DGIA joue un rôle actif dans la conception technique des Fonds privés GPD.

DGIA a comme principaux clients des sociétés du Mouvement Desjardins.

Cible

L'objectif de rendement du mandat, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice obligataire universel FTSE Canada sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif

Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Obligations canadiennes	90	100

Limites par type d'émetteur

	Maximum (en %)
Fédéral (et garanties)	100
Provinces (et garanties)	100
Municipalités et octroyés	20
Corporations canadiennes (incluant les titres adossés à des actifs)	50

Limites selon la qualité du crédit

Notation de crédit	Maximum (en %)
AAA/AA	100
A	Poids de l'indice + 30 %
BBB	Poids de l'indice + 10 %

Limites par émetteur de société

Notation de crédit	Maximum (en %)
AAA/AA	10
A	7,5
BBB	5

Outre les limites indiquées ci-dessus, il n'y a pas de limites de concentration à l'égard des titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province canadienne.

La méthodologie de notation des indices obligataires FTSE Canada sera utilisée aux fins de classement de la qualité de crédit des titres en portefeuille.

Quand un émetteur détient des titres ayant des notations de crédit différentes, le maximum autorisé pour cet émetteur prend en considération les titres ayant une notation de crédit inférieure.

Pour faire partie du portefeuille, les titres doivent être notés par au moins une agence de notation parmi les suivantes : Moody's, Standard & Poor's, DBRS ou Fitch. Les obligations municipales non-notées ne sont pas permises.

Les titres du marché monétaire sont limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour.

La notation de crédit minimale des émetteurs de sociétés est de R-1 (*bas*) pour les titres du marché monétaire.

La notation de crédit minimale pour les titres à revenu fixe est de BBB. Advenant une révision sous BBB, le gestionnaire doit aviser GPD le plus rapidement possible et recommander une stratégie spécifique pour cette situation.

La qualité de crédit moyenne du portefeuille est de A- ou mieux.

Le nombre minimum de titres détenus dans le portefeuille est de 10 et le maximum est de 35.

Les investissements satisfont les critères d'investissement responsable.

Durée du portefeuille

La durée du portefeuille doit se situer à l'intérieur de l'intervalle dont les balises correspondent à la durée de l'indice +/- 1 année.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés n'est pas permise dans le portefeuille.

CATÉGORIE REVENU FIXE

Mandat en titres – Obligations canadiennes court et moyen terme IR

Raison d'être du Mandat

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du mandat d'obligations canadiennes court et moyen terme IR consiste à protéger le capital et à assurer un revenu constant et stable à travers les cycles de taux d'intérêt.

Le mandat a recours à une approche d'investissement responsable.

Objectif du Fonds

L'objectif du mandat est de procurer un revenu régulier en mettant l'accent sur la gestion du risque.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

Stratégie d'investissement

Toutes les occasions de valeur ajoutée sont exploitées par les gestionnaires dans l'élaboration de la stratégie. La gestion active de la durée des portefeuilles, la répartition des échéances et celle des secteurs reposent principalement sur les prévisions macroéconomiques retenues par les gestionnaires. La stratégie d'investissement vise à obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice de référence.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Obligations canadiennes	90	100

Limites par type d'émetteur	
	Maximum (en %)
Fédéral (et garanties)	100
Provinces (et garanties)	100
Municipalités et octroyés	20
Sociétés canadiennes (incluant les titres adossés à des actifs)	50

Méthode de constitution du portefeuille

L'approche des gestionnaires combine le qualitatif et le quantitatif. En se basant sur l'évolution probable de la courbe de rendement, DGIA établit la durée cible du portefeuille et dispose alors d'une marge de manœuvre tactique pour optimiser le positionnement des échéances et la pondération sectorielle afin de tirer avantage des écarts de rendement des titres de provinces ou de municipalités relativement aux obligations du Canada.

Cible

L'objectif de rendement du mandat, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice composé sur des périodes mobiles de trois ans.

Notations minimales de crédit

Limites selon la qualité du crédit	
Notation de crédit	Maximum (en %)
AAA/AA	100
A	Poids de l'indice + 30 %
BBB	Poids de l'indice + 10 %

Limites par émetteur de société	
Notation de crédit	Maximum (en %)
AAA/AA	10
A	7,5
BBB	5

Outre les limites indiquées ci-dessus, il n'y a pas de limites de concentration à l'égard des titres de créance d'un émetteur si les titres de créance sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et à l'intérêt, par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province canadienne.

La méthodologie de notation des indices obligataires FTSE Canada sera utilisée pour le classement de la qualité de crédit des titres en portefeuille.

Quand un émetteur a des titres ayant des cotes de crédit différentes, le maximum autorisé pour cet émetteur prend en considération les titres ayant une cote de crédit inférieure.

Pour faire partie du portefeuille, les titres doivent être notés par au moins une agence de notation parmi Moody's, Standard & Poor's, DBRS ou Fitch. Les obligations municipales non cotées ne sont pas permises.

Les titres du marché monétaire sont limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour. La cote de crédit minimale des émetteurs de sociétés est de R-1 Bas pour les titres du marché monétaire.

La qualité de crédit moyenne du portefeuille est de A- ou mieux.

Le nombre minimal de titres détenus dans le portefeuille est de 10 et le maximum est de 35.

Les investissements satisfont aux critères d'investissement responsable.

Durée du portefeuille

La durée du portefeuille doit se situer à l'intérieur de l'intervalle dont les balises correspondent à la durée de l'indice +/- 1 année.

L'échéance maximale des titres obligataires détenus dans le mandat est de 11 ans.

Produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés n'est pas permise dans le portefeuille.

CATÉGORIE REVENU FIXE

Fonds privé GPD Placement à court terme

Raison d'être du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le Fonds privé GPD Placement à court terme vise à protéger le capital et à procurer un revenu relativement constant et stable tout au long des cycles de taux d'intérêt.

Objectif

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu régulier en mettant l'accent sur la gestion des risques.

Gestionnaires de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise dans la gestion de placements institutionnels en titres à revenu fixe canadien à court terme.

Revenu fixe

Comptant parmi les principaux gestionnaires de titres à revenu fixe au Canada, DGIA propose une gestion fondamentale permettant une sélection et un positionnement rigoureux des titres en portefeuille. L'équipe d'analystes mène des recherches approfondies pour évaluer la qualité actuelle et future du crédit des émetteurs de chaque secteur. Puisque les critères ESG font partie intégrante du processus de gestion, ils sont systématiquement considérés avec l'aide des spécialistes en investissement responsable de DGIA.

Stratégie d'investissement

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le Fonds privé GPD Placement à court terme vise à protéger le capital et à procurer un revenu relativement constant et stable tout au long des cycles de taux d'intérêt. Pour atteindre cet objectif, la stratégie investira dans différents actifs. En plus de l'encaisse et des titres du marché monétaire, le Fonds comprendra une pondération dans les obligations canadiennes à court terme.

Cible du gestionnaire

L'objectif de rendement du Fonds est de surpasser, avant les frais de gestion, l'indice FTSE Canada univers court terme sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif		
Mandat	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	40
Obligations canadiennes	60	100
Obligations étrangères en devises canadiennes (« Maple Bonds »)	0	10
Titres hypothécaires LNH (assurés par la SCHL)	0	25
Autres titres adossés à des actifs	0	10

Les titres du marché monétaire sont limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour. La notation de crédit minimale des émetteurs de sociétés est de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Contraintes particulières aux mandats

Mandat d'obligations canadiennes court terme

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	40
Obligations canadiennes	60	100
Obligations étrangères en devise canadienne (« Maple Bonds »)	0	10
Titres hypothécaires LNH (assurés par la SCHL)	0	25
Autres titres adossés à des actifs	0	10

Limites selon la qualité du crédit et par émetteur

Limites par type d'émetteur	
	Maximum (en %)
Fédéral (et garanties)	100
Provinces (et garanties)	100
Municipalités et octroyés	20
Sociétés canadiennes (incluant les titres adossés à des actifs)	65
Émetteurs étrangers (incluant les « Maple Bonds »)	10

Limites selon la qualité du crédit

Notation de crédit	Maximum (en %)
AAA/AA	100
A	80
BBB	30
Municipalité non notée	10

Limites par émetteur de sociétés ou municipal

Notation de crédit	Maximum (en %)
AAA/AA	10
A	7,5

Limites par émetteur de sociétés ou municipal	
Notation de crédit	Maximum (en %)
BBB	5
Non noté (émetteurs municipaux seulement)	1

Hormis les limites indiquées ci-dessus, il n'existe aucune autre limite de concentration sur les titres de créance d'un émetteur s'ils sont émis, ou pleinement garantis quant au capital et aux intérêts, par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province canadienne.

La méthodologie de notation des indices obligataires FTSE Canada sera utilisée aux fins de qualification de la qualité de crédit des titres en portefeuille.

Quand un émetteur a des titres ayant des notations de crédit différentes, la pondération maximum autorisée pour cet émetteur tient compte des titres ayant une notation de crédit inférieure.

Pour faire partie du portefeuille, les titres de sociétés doivent être cotés par au moins une des agences de notation suivantes : Moody's, Standard & Poor's, DBRS ou Fitch.

Sauf dans le cas des émetteurs municipaux non notés, la notation de crédit minimale pour les titres à revenu fixe est de BBB. Advenant une révision à la baisse de la notation de crédit sous BBB, le gestionnaire doit aviser GPD le plus rapidement possible et recommander une stratégie propre à cette situation.

Les émetteurs municipaux non notés sont limités aux municipalités québécoises.

La notation de crédit minimale des émetteurs du marché monétaire est de « R-1 Bas » selon l'agence DBRS.

La notation de crédit moyenne du portefeuille est de A ou mieux.

Risque de durée

La durée du mandat doit se situer à l'intérieur d'un intervalle correspondant à la durée de l'indice +1 année ou -1,5 année.

L'échéance, ou la première date de rachat anticipé par l'émetteur, d'un titre détenu dans le portefeuille est d'au plus 10 ans.

Produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés n'est pas permise dans le mandat Obligations canadiennes court terme

Limites de qualité de crédit

Les agences de notation Moody's, Standard & Poor's, DBRS et Fitch sont utilisées aux fins de notation de crédit. La plus faible notation de crédit disponible est toujours celle utilisée.

La notation de crédit minimale des émetteurs de sociétés doit être équivalente à « R-1 Bas » selon l'échelle de notation de DBRS, « A-1 » selon celle de S&P, « P-1 » selon celle de Moody's et « F1 » selon celle de Fitch. Dans le cas des obligations corporatives, la notation de crédit minimale doit être de « AL », « A- », « A3 » et « A- » respectivement.

Excluant les titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, tous les titres à revenu fixe doivent avoir obtenu une notation de crédit d'au moins une agence de notation ci-haut mentionnée.

CATÉGORIE ÉQUILIBRÉ

Fonds privé GPD Croissance à long terme

Préambule

Le Fonds privé GPD Croissance à long terme est un fonds composé majoritairement d'autres fonds.

Objectif

L'objectif du Fonds est de générer un accroissement du capital à long terme.

Cible du gestionnaire

L'objectif de rendement du Fonds avant les frais de gestion est de surpasser l'indice composé du Fonds, soit la somme pondérée des objectifs individuels des classes d'actif, sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif			
Classe d'actif	Minimum (en %)	Cible (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	1	30
Obligations canadiennes	5	12	20
• Placement à court terme	0	1	20
• Obligations gouvernementales	0	5	20
• Obligations corporatives	0	6	20
Total revenus fixes	5	13	50
Actions canadiennes grande capitalisation	0	16	30
Actions canadiennes petite capitalisation	0	5	10
Total actions canadiennes	8	21	40
Actions américaines	0	18	30
Actions étrangères	0	27	45
• Actions internationales	0	15	45
• Actions mondiales petite capitalisation	0	6	45
• Actions des marchés émergents	0	6	45
Total actions hors Canada	15	35	75
Total actions	30	66	90
Stratégies alternatives	5	21	35
• Stratégie complémentaire	0	15	35
• Rendement absolu	0	6	35
Total		100	

Répartition d'actif

Afin d'atteindre l'objectif de rendement du Fonds, le gestionnaire effectue une gestion active de la répartition des classes d'actif, tout en tenant compte des balises de la politique de placement.

Placements autorisés

Les Fonds privés GPD, les fonds négociés en bourse, l'encaisse et les titres du marché monétaire sont autorisés. Les titres des mandats-conseils suivants sont également autorisés :

- Mandat-conseil GPD Obligations gouvernementales
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes de grande capitalisation
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes
- Mandat-conseil GPD Actions américaines

Les titres du marché monétaire incluent, sans s'y limiter, les titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, les certificats de dépôt d'institutions financières à un jour, les papiers commerciaux et les papiers commerciaux adossés à des actifs. La cote de crédit minimale des sociétés émettrices est de R-1 Bas pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

Le Fonds privé GPD Croissance à long terme détient des participations dans des fonds sous-jacents qui utilisent ou peuvent utiliser des produits dérivés.

CATÉGORIE ÉQUILIBRÉ

Fonds privé GPD Équilibré

Préambule

Le Fonds privé GPD Équilibré permet aux détenteurs d'assurer une diversification minimale dans les comptes avec des encours limités.

Objectif

L'objectif de ce Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme tout en générant des revenus.

Cible du gestionnaire

L'objectif de rendement du Fonds, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice composé du Fonds, soit la somme pondérée des objectifs individuels des classes d'actif.

Limites de répartition d'actif			
Classe d'actif	Minimum (en %)	Cible (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et titres de marché monétaire	0	2	30
Obligations canadiennes	20	43	70
• Placement à court terme	0	7	50
• Obligations gouvernementales	35	51	100
• Obligations corporatives	0	42	65
Total revenus fixes	20	55	95
Actions canadiennes grande capitalisation	5	10	20
Actions canadiennes petite capitalisation	0	2	10
Total actions canadiennes	5	12	30
Actions américaines	0	13	20
Actions étrangères	0	10	15
• Actions internationales	0	70	100
• Actions mondiales petite capitalisation	0	20	40
• Actions des marchés émergents	0	10	40
Total actions étrangères	0	23	35
Total actions	5	35	65
Stratégies alternatives	0	20	30
• Stratégie complémentaire	0	50	100
• Stratégie à rendement absolu	0	50	100
TOTAL		100	

Gestion de la répartition d'actif

Afin d'atteindre son objectif de rendement, une gestion active de la répartition des classes d'actif sera effectuée par le gestionnaire, tout en tenant compte des balises de la politique de placement.

Méthode de constitution du portefeuille

Ce portefeuille est constitué de fonds sous-jacents. Le Fonds privilégie légèrement les éléments d'actif à revenu fixe, mais conserve en permanence une exposition diversifiée aux titres de croissance.

Placements autorisés

Les Fonds privés GPD, les fonds négociés en bourse, l'encaisse et les titres du marché monétaire sont autorisés.

Les titres des mandats-conseils suivants sont également autorisés :

- Mandat-conseil GPD Obligations gouvernementales
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes de grande capitalisation
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes
- Mandat-conseil GPD Actions américaines

Les titres du marché monétaire incluent, sans s'y limiter, les titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, les certificats de dépôt d'institutions financières à un jour, les papiers commerciaux et les papiers commerciaux adossés à des actifs. La cote de crédit minimale des sociétés émettrices est de R-1 Bas pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

Le Fonds privé GPD Équilibré détient des participations dans des fonds sous-jacents qui utilisent ou peuvent utiliser des produits dérivés.

CATÉGORIE ÉQUILIBRÉ

Fonds privé GPD Équilibré avec biais croissance

Préambule

Le Fonds privé GPD Équilibré avec biais croissance est un fonds composé majoritairement d'autres fonds.

Objectif

L'objectif du Fonds, construit avec un souci de diversification et d'exposition à de nombreux marchés, est de générer un accroissement du capital à long terme.

Cible du gestionnaire

L'objectif de rendement du Fonds avant les frais de gestion est de surpasser l'indice composé du Fonds, soit la somme pondérée des objectifs individuels des classes d'actif, sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif			
Classe d'actif	Minimum (en %)	Cible (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	2	30
Obligations canadiennes	10	26	45
• Placement à court terme	0	2,5	45
• Obligations gouvernementales	0	10,5	45
• Obligations corporatives	0	13	45
Total revenus fixes	10	28	70
Actions canadiennes grande capitalisation	0	12	25
Actions canadiennes petite capitalisation	0	3	10
Total actions canadiennes	5	15	30
Actions américaines	0	16	30
Actions étrangères	0	16	30
• Actions internationales	0	8	30
• Actions mondiales petite capitalisation	0	4	30
• Actions des marchés émergents	0	4	30
Total actions hors Canada	15	32	50
Total actions	20	47	75
Stratégies alternatives	10	25	40
• Stratégie complémentaire	0	15	40
• Rendement absolu	0	10	40
Total		100	

Répartition d'actif

Afin d'atteindre l'objectif de rendement du Fonds, le gestionnaire effectue une gestion active de la répartition des classes d'actif, tout en tenant compte des balises de la politique de placement.

Placements autorisés

Les Fonds privés GPD, les fonds négociés en bourse, l'encaisse et les titres du marché monétaire sont autorisés. Les titres des mandats-conseils suivants sont également autorisés :

- Mandat-conseil GPD Obligations gouvernementales
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes de grande capitalisation
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes
- Mandat-conseil GPD Actions américaines

Les titres du marché monétaire incluent, sans s'y limiter, les titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, les certificats de dépôt d'institutions financières à un jour, les papiers commerciaux et les papiers commerciaux adossés à des actifs. La cote de crédit minimale des sociétés émettrices est de R-1 Bas pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

Le Fonds privé GPD Équilibré avec biais croissance détient des participations dans des fonds sous-jacents qui utilisent ou peuvent utiliser des produits dérivés.

CATÉGORIE ÉQUILIBRÉ

Fonds privé GPD Équilibré revenu et croissance

Préambule

Le Fonds privé GPD Équilibré revenu et croissance est un fonds composé majoritairement d'autres fonds.

Objectif

L'objectif du Fonds est d'atteindre et de maintenir l'équilibre entre la croissance du capital et le revenu.

Cible du gestionnaire

L'objectif de rendement du Fonds avant les frais de gestion est de surpasser l'indice composé du Fonds, soit la somme pondérée des objectifs individuels des classes d'actif, sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif			
Classe d'actif	Minimum (en %)	Cible (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	2	30
Obligations canadiennes	10	33	55
• Placement à court terme	0	3	55
• Obligations gouvernementales	0	13,5	55
• Obligations corporatives	0	16,5	55
Total revenus fixes	10	35	75
Actions canadiennes grande capitalisation	0	10	20
Actions canadiennes petite capitalisation	0	2	10
Total actions canadiennes	5	12	20
Actions américaines	0	15	30
Actions étrangères	0	13	25
• Actions internationales	0	7	25
• Actions mondiales petite capitalisation	0	3	25
• Actions des marchés émergents	0	3	25
Total actions hors Canada	10	28	50
Total actions	15	40	70
Stratégies alternatives	10	25	40
• Stratégie complémentaire	0	15	40
• Rendement absolu	0	10	40
Total		100	

Répartition d'actif

Afin d'atteindre l'objectif de rendement du Fonds, le gestionnaire effectue une gestion active de la répartition des classes d'actif, tout en tenant compte des balises de la politique de placement.

Placements autorisés

Les Fonds privés GPD, les fonds négociés en bourse, l'encaisse et les titres du marché monétaire sont autorisés. Les titres des mandats-conseils suivants sont également autorisés :

- Mandat-conseil GPD Obligations gouvernementales
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes de grande capitalisation
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes
- Mandat-conseil GPD Actions américaines

Les titres du marché monétaire incluent, sans s'y limiter, les titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, les certificats de dépôt d'institutions financières à un jour, les papiers commerciaux et les papiers commerciaux adossés à des actifs. La cote de crédit minimale des sociétés émettrices est de R-1 Bas pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

Le Fonds privé GPD Équilibré revenu et croissance détient des participations dans des fonds sous-jacents qui utilisent ou peuvent utiliser des produits dérivés.

CATÉGORIE ÉQUILIBRÉ**Fonds privé GPD Revenu****Préambule**

Le Fonds privé GPD Revenu est un fonds composé majoritairement d'autres fonds.

Objectif

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu, tout en préservant le pouvoir d'achat des détenteurs.

Cible du gestionnaire

L'objectif de rendement du Fonds avant les frais de gestion est de surpasser l'indice composé du Fonds, soit la somme pondérée des objectifs individuels des classes d'actif, sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif			
Classe d'actif	Minimum (en %)	Cible (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	3	30
Obligations canadiennes	30	64	100
• Placement à court terme	0	4	100
• Obligations gouvernementales	0	35	100
• Obligations corporatives	0	25	100
Total revenus fixes	30	67	100
Actions canadiennes grande capitalisation	0	8	15
Total revenus fixes + actions canadiennes	62	75	100
Actions américaines	0	8	15
Actions internationales	0	7	15
Total actions hors Canada	0	15	30
Stratégies alternatives	0	10	20
• Stratégie complémentaire	0	5	20
• Rendement absolu	0	5	20
Total		100	

Répartition d'actif

Afin d'atteindre l'objectif de rendement du Fonds, le gestionnaire effectue une gestion active de la répartition des classes d'actif, tout en tenant compte des balises de la politique de placement.

Placements autorisés

Les Fonds privés GPD, les fonds négociés en bourse, l'encaisse et les titres du marché monétaire sont autorisés. Les titres des mandats-conseils suivants sont également autorisés :

- Mandat-conseil GPD Obligations gouvernementales
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes de grande capitalisation
- Mandat-conseil GPD Actions canadiennes
- Mandat-conseil GPD Actions américaines

Les titres du marché monétaire incluent, sans s'y limiter, les titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, les certificats de dépôt d'institutions financières à un jour, les papiers commerciaux et les papiers commerciaux adossés à des actifs. La cote de crédit minimale des sociétés émettrices est de R-1 Bas pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

Le Fonds privé GPD Revenu détient des participations dans des fonds sous-jacents qui utilisent ou peuvent utiliser des produits dérivés.

CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES

Fonds privé GPD et Mandat en titres – Actions canadiennes de grande capitalisation

Raison d'être du mandat

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, la gestion des actions canadiennes de grande capitalisation contribue à la croissance du capital.

Objectif

L'objectif du mandat en titres et du Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme tout en générant des revenus.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

Stratégie d'investissement

Le gestionnaire investit dans des actions canadiennes de grande capitalisation de sociétés versant un dividende durable, produisant un solide flux de trésorerie et affichant une évaluation attrayante, ajustée en fonction du niveau de risque. L'accent est mis sur la sélection des titres. La répartition sectorielle est le résultat de la sélection de titres tout en maintenant une exposition aux différents secteurs et une diversification optimale pour contrôler le risque. Le portefeuille est géré de façon à assurer un niveau acceptable de la volatilité et un taux de roulement faible.

Méthode de constitution du portefeuille

Après avoir réduit l'univers d'investissement à l'aide de différents filtres quantitatifs, le processus de constitution du portefeuille suit les étapes suivantes :

A) Filtre qualitatif initial :

Cette étape inclut une analyse du secteur d'activités, la révision du modèle d'affaires de la société et la génération des flux monétaires. L'accent sera mis sur les sources de revenus et de rentabilité ainsi que sur la structure de capital. Une évaluation du positionnement et de l'environnement concurrentiel impliquera non seulement l'entreprise, mais aussi les concurrents ainsi que les fournisseurs.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Actions canadiennes	90	100

B) Analyse fondamentale:

Cette étape sert à comprendre les risques spécifiques de la société et de son industrie, le plan d'affaires ainsi que les sources de croissance. Cela est accompli grâce à des rencontres avec les hauts dirigeants des sociétés, à une analyse des états financiers, à des échanges avec les autres équipes de gestion de la firme et à la lecture des rapports d'analystes financiers.

Cette analyse constitue la base de la thèse d'investissement.

C) Thèse d'investissement:

Cette étape consiste à établir un cadre des différentes possibilités concernant le prix du titre. Cette analyse tient en considération un horizon d'investissement entre 18 et 36 mois. Plusieurs titres demeurent dans le portefeuille pour une période plus longue étant donné leur potentiel d'appréciation à long terme.

D) Évaluation:

À cette étape, des mesures d'évaluation relatives et absolues sont employées, avec un accent sur les ratios financiers. Cela permet d'étudier les leviers financier et opérationnel ainsi que le maintien du paiement du dividende.

Cible

L'objectif de rendement du mandat en titres et du Fonds est de surpasser celui de l'indice S&P/TSX Dividende. L'indice S&P/TSX Dividende vise à procurer une exposition aux actions de sociétés canadiennes versant des dividendes.

Limites sectorielles et diversification

Le portefeuille doit compter des titres dans au moins six des 11 secteurs d'activité économique (GICS).

Le nombre minimum de titres détenus dans le portefeuille sera de 30. La limite par émetteur sera d'un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille total. Au moins 90 % des actions devront verser des dividendes.

Les titres du marché monétaire seront limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour.

La notation de crédit minimale des émetteurs corporatifs sera de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Particularité de la gestion en titres

Dans le cadre de la gestion en titres, le nombre de titres détenus ne peut toutefois excéder 55.

Produits dérivés

La politique de placement de ce Fonds ainsi que du mandat en titres n'autorise pas l'utilisation de produits dérivés.

CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES

Mandat en titres – Actions canadiennes à haut revenu

Raison d'être du mandat

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du mandat Actions canadiennes à haut revenu consiste à générer un revenu courant après impôt élevé et une appréciation modeste du capital. Le mandat est principalement destiné aux comptes taxables, mais il convient également aux comptes de régimes enregistrés. Les titres sont généralement acquis dans une perspective à long terme.

Objectif

Par la sélection d'actions ordinaires à haut revenu, d'actions privilégiées et de parts de fiducies immobilières, le gestionnaire du mandat a pour objectif de générer un revenu courant permettant de bénéficier d'avantages fiscaux. Le rendement après impôt visé est supérieur à celui d'un portefeuille obligataire. En contrepartie, la volatilité est plus élevée, mais néanmoins inférieure à celle d'un mandat traditionnel d'actions canadiennes.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;

- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

Stratégie d'investissement

Dans le cadre de ce mandat, le gestionnaire utilise l'approche ascendante et pratique un style de gestion fondé sur la valeur relative. L'horizon d'investissement est à long terme. Les titres de qualité dont la résistance aux ralentissements économiques est supérieure sont favorisés. Tous les titres versent des dividendes ou des distributions, procurant ainsi aux détenteurs un revenu courant élevé et une fiscalité avantageuse.

Méthode de constitution du portefeuille

Le portefeuille est composé d'actions ordinaires à haut revenu, d'actions privilégiées et de parts de fiducies immobilières. Le portefeuille est pleinement investi. À la suite d'une vente importante ou dans certaines situations de marché défavorables à court terme, le gestionnaire pourrait conserver un solde d'encaisse.

Cible

Le mandat vise un taux de rendement égal ou supérieur à celui de son indice de référence, composé des sous-indices suivants sur des périodes mobiles de 4 ans :

Sous-indices	Pondération
Sous-indice	Pondération
S&P/TSX Actions privilégiées	25,00 %
S&P/TSX REIT	15,00 %
S&P/TSX Services publics	11,25 %
S&P/TSX Consommation discrétionnaire	6,00 %
S&P/TSX Consommation courante	5,25 %
S&P/TSX Industrie	3,75 %
S&P/TSX Communications	3,75 %
S&P/TSX Services financiers	18,75 %
S&P/TSX Énergie	11,25 %

Limites par classe d'actif			
Classe d'actif	Minimum (en %)	Cible (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	0	10
Actions ordinaires et fiducies immobilières	70	75	80
Actions privilégiées	20	25	30

Pour la portion du mandat investie dans les actions ordinaires, les limites par secteurs sont :

Limites sectorielles	
	Fourchette d'exposition permise ¹
Ressources naturelles	± 4 %
• énergie	± 4 %
Produits industriels	± 2,5 %
• industries	± 2,5 %
Produits de consommation	± 5 %
• consommation discrétionnaire	± 3 %
• consommation courante	± 3 %
Sensible au taux d'intérêt	± 8 %
• services financiers	± 4 %
• communications	± 2,5 %
• services publics	± 4 %
• fiducies immobilières	± 5 %

1. Par rapport aux poids de l'indice composite présenté dans la section Cible.

Le poids maximum de l'ensemble des titres hors indice composé est de 10 %.

Risques de marché et diversification

- Les titres détenus proviennent principalement des sous-indices S&P/TSX Actions privilégiées, REIT, Services publics, Consommation discrétionnaire, Consommation courante, Industrie, Communications, Services financiers et Énergie. Le gestionnaire peut cependant détenir des titres qui ne sont pas inclus dans ces indices.
- Au moins 75 % des sociétés par actions et des fiducies immobilières détenues dans le

portefeuille doivent avoir une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard de dollars. De plus, le gestionnaire s'assurera que la liquidité des actions privilégiées retenues est adéquate.

- Tous les titres détenus doivent verser un dividende.
- L'équipe de Desjardins Gestion internationale d'actifs contrôle le profil de risque du portefeuille sur une base continue, considérant l'impact individuel des titres, la pondération sectorielle et le risque total du portefeuille. Une attention particulière est portée à la concentration des émetteurs dans le secteur des services financiers, compte tenu de sa prépondérance dans la catégorie des actions privilégiées.
- Au moment de l'achat, les poids minimum et maximum d'un titre dans le portefeuille sont respectivement de 1,5 % et de 5 %. Cette pondération peut augmenter jusqu'à un plafond de 8 % en raison de l'appréciation du titre.
- Le gestionnaire ne fera aucune transaction qui résultera en une vente à découvert.

Limites selon la qualité du crédit

Pour la portion du mandat investie dans les actions privilégiées, les limites sont :

Limites sectorielles		
Notation de crédit ¹	Minimum (en %) ²	Maximum (en %) ²
Pfd-1 et Pfd-2	60	100
Pfd-3	0	40
Pfd-4 ou inférieur	0	0

Limites sectorielles		
Notation de crédit ¹	Minimum (en %) ²	Maximum (en %) ²

1. Les notations de crédit sont celles de DBRS.
Les notations de S&P et de Moody's peuvent être utilisées comme compléments.
2. Pourcentage de la portion actions privilégiées.

Limite du nombre de titres

Le nombre de titres total visé est de 30 à 40 titres.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés n'est pas permise.

CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES

Fonds privé GPD Actions canadiennes toutes capitalisations

Raison d'être du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le Fonds Actions canadiennes toutes capitalisations vise à faire profiter le portefeuille d'une croissance du capital avec un risque contrôlé.

Objectif

L'objectif de ce Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Gestionnaire de portefeuille

Leith Wheeler, société de gestion indépendante entièrement détenue par ses employés actifs et retraités, a été fondée en 1982. Leith Wheeler est caractérisée par un style de gestion axé sur la valeur et privilégie une approche à long terme qui ignore le « bruit » de marché. Ce gestionnaire de conviction favorise une approche fondamentale ascendante qui met l'accent sur la qualité et la valorisation des sociétés ciblées. Forte d'une équipe de gestion expérimentée, la firme dispose d'une grande expertise dans la gestion d'un mandat d'actions canadiennes toutes capitalisations.

Stratégie d'investissement

Il s'agit d'une stratégie de placement visant un rendement global élevé principalement au moyen de gains de capital provenant d'un large univers de capitalisations boursières. La valeur ajoutée par rapport au rendement de l'indice composé S&P/TSX provient principalement du choix des titres et se traduit par un très bon ratio de capture haussière/baissière.

Méthode de constitution du portefeuille

Basé sur une approche ascendante et agnostique face à l'indice, le processus d'investissement se décompose en quatre étapes. Dans la phase de

recherche fondamentale, les équipes évaluent l'occasion de placement en tenant compte des risques opérationnels et des risques ESG. Le modèle d'affaire de la société ciblée est analysé à la lumière notamment de la capacité de maintenir un avantage concurrentiel, de l'évolution des préférences des clients, de la stabilité et de la qualité des résultats, du pouvoir de fixation des prix ou des perturbations technologiques provoquées par le produit ou le service. L'équipe de direction est ensuite rencontrée et le processus est terminé par une analyse financière où l'accent est mis surtout sur l'utilisation de la dette, les risques de refinancement et la génération des flux de trésorerie. Une analyse de marché est alors effectuée, pendant laquelle les répercussions potentielles sur la cible du prix des produits de base, de la sensibilité aux taux d'intérêt et de la croissance économique sont étudiées. Cette analyse se conclut par un positionnement de marché. Les pratiques ESG sont ensuite passées en revue.

Lors de la seconde phase, un modèle des bénéfices anticipés sur trois ans, le prix cible de l'action et son rendement projeté sont établis. Lors de la phase suivante, les résultats de l'analyse sont présentés à l'équipe qui les remettent en question. Les éléments d'analyse seront validés à l'unanimité. Enfin, si la société est retenue, une position sera établie en tenant compte des critères de diversification du portefeuille.

L'action doit également se négocier à un cours inférieur à sa valeur intrinsèque ou son prix doit être déprimé en raison d'une situation exceptionnelle temporaire.

L'équipe se réunit trois fois par semaine pour échanger sur les positions. Les positions sont vendues ou réduites en suivant la même discipline. Des positions peuvent être vendues si leur valorisation devient trop élevée à court terme ou si la thèse d'investissement n'est plus valide, à long terme.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	15
Actions canadiennes	85	100

Cible

L'objectif de rendement du Fonds est de surpasser l'indice S&P/TSX composé avant les frais de gestion.

Placements autorisés

Pour respecter les exigences minimales de diversification sectorielle, le portefeuille doit détenir des placements dans au moins six des onze secteurs d'activité économique. Pour ce faire, certaines contraintes doivent être respectées. Ainsi, la pondération des services financiers ne peut pas dépasser 50 % des actifs sous gestion, alors que la pondération totale combinée des secteurs de l'énergie et des matériaux doit demeurer inférieure à 50 %. La pondération des autres secteurs ne doit pas dépasser de 20 % leur pondération au sein de l'indice de référence.

Les titres du marché monétaire inclus dans ce portefeuille seront limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et par les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt à un jour d'institutions financières. La notation minimale de crédit des sociétés émettrices est de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Limites de répartition d'actif

Selon du profil de risque de la société (qui peut être de faible à modéré) et de sa capitalisation (pouvant aller de petite à grande), la pondération maximale sera de 1 % (société de petite capitalisation) à 8 % (société de moyenne ou grande capitalisation avec un risque faible à modéré). Le portefeuille est assez concentré et contient entre 30 et 55 titres.

Produits dérivés

La politique de placement de ce Fonds n'autorise pas l'utilisation de produits dérivés.

CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES

Fonds privé GPD Actions canadiennes de petite capitalisation

Raison d'être du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du Fonds Actions canadiennes de petite capitalisation consiste à faire profiter le portefeuille de titres à grand potentiel de croissance.

Objectifs

L'un des objectifs de ce Fonds est de produire un rendement supérieur à celui du marché boursier canadien dans son ensemble, étant donné que les investissements dans des titres de petite capitalisation comportent un degré de risque plus élevé. L'autre objectif est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Gestionnaire de portefeuille

Corporation Fiera Capital (Fiera Capital) est l'une des plus importantes sociétés indépendantes de gestion de placements au Canada. La société offre des services en gestion d'actions et de titres à revenu fixe ainsi qu'en répartition d'actifs. Elle fournit en outre des solutions de placement alternatives et des services d'ingénierie financière.

Fiera Capital est ainsi en mesure d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies de placement diversifiées adaptées aux besoins et aux objectifs uniques de ses trois principaux groupes de clients : marchés institutionnels, gestion privée et solutions aux investisseurs.

Stratégie d'investissement

Le gestionnaire investit dans les titres de croissance d'entreprises canadiennes à faible capitalisation boursière (généralement entre 100 millions et 1 milliard) offerts à un prix raisonnable, en vue d'obtenir une appréciation du capital à long terme. La capitalisation moyenne du portefeuille est inférieure à 1 milliard.

Le gestionnaire cible les titres de sociétés qui répondent à des exigences strictes de croissance et de rentabilité, qui présentent un bilan solide et une équipe de direction de qualité. L'accent est mis sur la sélection des titres. La répartition sectorielle est plutôt le résultat que l'objectif et elle est gérée à des fins de contrôle.

Méthode de constitution du portefeuille

Pour les titres canadiens, un processus approfondi d'analyse fondamentale, reposant sur les rencontres avec la direction des sociétés, oriente la prise de décision. Après avoir vérifié le sérieux et la compétence des dirigeants d'une entreprise, les gestionnaires se penchent sur ses données financières et, avant d'opter pour le titre, concluent leur analyse par une visite des installations et des discussions avec les cadres intermédiaires.

Ceci leur permet de recueillir des indices qualitatifs qui les inciteront à poser des questions additionnelles à la direction. Certains paramètres régissent le processus de construction de portefeuille. En effet, la capitalisation boursière des titres détenus en portefeuille doit se situer entre 100 millions et 1 milliard. Le gestionnaire doit également détenir entre 65 et 75 titres en portefeuille.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	20
Actions canadiennes	70	100
Actions étrangères*	0	10

* Les titres de participation de sociétés pouvant être incorporées hors du Canada négociés sur une bourse canadienne.

Cible

L'objectif de rendement du Fonds, avant les frais de gestion, est de surpasser celui de l'indice de référence S&P/TSX petite capitalisation actions.

Limites par émetteur et diversification

Le portefeuille d'actions canadiennes doit compter des titres dans au moins six des 11 secteurs d'activité économique (GICS).

Dans le but d'assurer une diversification adéquate, le portefeuille d'actions canadiennes doit contenir au moins 30 titres.

Les titres du marché monétaire seront limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour.

La notation de crédit minimale des émetteurs corporatifs sera de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés n'est pas permise.

CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES

Mandat en titres – Actions canadiennes IR

Raison d'être du mandat

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du mandat Actions canadiennes IR consiste à faire profiter le portefeuille d'une croissance du capital avec un risque contrôlé.

Le mandat a recours à une approche d'investissement responsable.

Objectif

L'objectif du mandat est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

À titre de partenaire, DGIA joue un rôle actif dans la conception technique des Fonds privés GPD.

DGIA a comme principaux clients des sociétés du Mouvement Desjardins.

Cible

L'objectif de rendement du mandat, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice composé S&P/TSX ex-énergie et services publics sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Actions canadiennes	90	100

Contraintes sectorielles et de diversification

Sur le plan sectoriel, le portefeuille doit compter des titres dans au moins six secteurs d'activité économique (GICS).

Un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille peut être investi dans chaque émetteur.

Le nombre minimum de titres détenus dans le portefeuille est de 30 et le maximum est de 55.

Les investissements satisfont les critères d'investissement responsable.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés n'est pas permise dans le portefeuille.

CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES

Mandat en titres – Actions canadiennes IR ex-énergies fossiles

Raison d'être du mandat

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du mandat Actions canadiennes IR ex-énergies fossiles consiste à faire profiter le portefeuille d'une croissance du capital avec un risque contrôlé.

Le mandat a recours à une approche d'investissement responsable et exclut les investissements liés aux énergies fossiles.

Objectif

L'objectif du mandat est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Gestionnaire de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

À titre de partenaire, DGIA joue un rôle actif dans la conception technique des Fonds privés GPD.

DGIA a comme principaux clients des sociétés du Mouvement Desjardins.

Cible

L'objectif de rendement du mandat, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice composé S&P/TSX ex-énergie et services publics sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Actions canadiennes	90	100

Contraintes sectorielles et de diversification

Sur le plan sectoriel, le portefeuille doit compter des titres dans au moins six secteurs d'activité économique (GICS).

Un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille peut être investi dans chaque émetteur.

Le nombre minimum de titres détenus dans le portefeuille est de 30 et le maximum est de 55.

Les investissements satisfont les critères d'investissement responsable.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés n'est pas permise dans le portefeuille.

Exclusions

Énergie fossile : sont exclues les sociétés qui :

- sont identifiées dans le secteur des énergies fossiles; ou
- possèdent des réserves d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz); ou
- tirent plus de 10 % de leurs revenus de la production d'électricité provenant d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz);
- tirent plus de 10 % de leur mix énergétique du charbon thermique.

CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds privé GPD et Mandat en titres – Actions américaines (pour comptes taxables et non taxables)

Raison d'être du mandat et du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du Fonds privé GPD Actions américaines consiste à profiter d'une exposition à des titres de sociétés américaines de grande capitalisation œuvrant dans des secteurs d'activité variés.

Objectif

L'objectif du mandat en titres et du Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Gestionnaire de portefeuille

Lazard Asset Management, société de gestion de la maison Lazard et frères, a été fondée en 1953. Il s'agit d'une division de la firme Lazard, une compagnie publique qui se transige sur le NYSE. Elle compte plus de 300 professionnels en placement et a des bureaux dans 24 villes à travers le monde.

Ce gestionnaire favorise une approche fondamentale ascendante qui met l'accent sur la qualité et la valorisation des sociétés ciblées. Forte d'une équipe de gestion expérimentée, la firme dispose d'une grande plateforme de recherche fondamentale en actions.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement repose sur la sélection de titres de sociétés de grande et de très grande capitalisation qui sont productives au point de vue financier, tout en étant sous-évaluées. Cette approche est basée sur :

- une recherche fondamentale intensive et une validation comptable mettant l'accent sur la relation risque/rendement;
- une analyse de scénarios (de base, optimiste et pessimiste) comprenant l'attribution de prix cibles à l'achat et à la vente selon le type de scénario.

Les attributs d'une société productive au point de vue financier sont :

- des flux monétaires importants;
- un bilan impeccable;
- une flexibilité opérationnelle.

Le processus d'investissement comprend les étapes suivantes :

- génération d'idées;
- recherche fondamentale;
- construction du portefeuille.

Méthode de constitution du portefeuille

Les résultats des analyses de scénarios et de la validation comptable sont incorporés dans la construction d'une série de résultats attendus quant aux flux monétaires et à la rentabilité. Pour chaque scénario, les analystes calculent une valeur pour la société. Les analystes identifient les hypothèses incluses dans le cours actuel de l'action de chaque société et effectuent une comparaison avec les résultats de leur recherche. Ils sont ensuite en mesure d'émettre une recommandation à l'équipe de gestion.

Les discussions entre les analystes et l'équipe de gestion au sujet des résultats de la recherche fondamentale traitent des différents scénarios possibles et de la probabilité de chacun de se réaliser. L'accent est mis sur le scénario le plus probable.

GESTION PRIVÉE

La sélection de titres, dans le cadre de la construction du portefeuille, est l'entièvre responsabilité de l'équipe de gestion. Conjointement avec l'équipe de gestion des risques, une attention particulière est portée aux caractéristiques de risque du portefeuille afin de s'assurer d'une diversification adéquate.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Actions américaines	70	100
Autres titres admissibles	0	20

Le mandat d'actions américaines est offert en deux fonds, un destiné aux comptes taxables et un destiné aux comptes de régimes enregistrés. En effet, l'Internal Revenue Service est l'agence américaine responsable du prélèvement de l'impôt. Selon cette agence, un investisseur étranger des États-Unis se voit imposer pour ses revenus de placement reçus dans le cadre d'investissements effectués dans des titres de sociétés américaines ou dans des titres émis par les divers paliers des gouvernements américains. Ainsi, les revenus versés par le Fonds Actions américaines destiné aux comptes taxables ont une retenue fiscale de 30 % ou 15 %, selon le cas, qui est prélevée à la source. Les revenus versés par le Fonds Actions américaines destiné aux comptes enregistrés n'ont pas de retenue fiscale prélevée à la source.

Cible

L'objectif de rendement du mandat en titres et du Fonds, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice S&P 500 sur des périodes mobiles de 3 ans.

Indice de référence

S&P 500 en \$ CA.

Limites de répartition d'actif

Sur le plan sectoriel, le portefeuille d'actions américaines doit compter des titres dans au moins six des onze secteurs d'activité économique (GICS).

Dans le but d'assurer une diversification adéquate, le portefeuille d'actions américaines doit contenir au moins 20 titres.

La limite par émetteur est d'un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille total.

Les titres du marché monétaire seront limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour.

La notation de crédit minimale des émetteurs corporatifs sera de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

Les produits dérivés autorisés sont les contrats de gré à gré sur devises.

La cible du ratio de couverture du risque de change du Fonds se situe entre 0 % et 100 % de la valeur marchande du portefeuille total.

Particularités pour portefeuilles en titres

L'utilisation des produits dérivés n'est pas permise dans les portefeuilles en titres.

CATÉGORIE ACTIONS AMÉRICAINES

Mandat en titres – Actions américaines IR

Raison d'être du mandat

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du mandat Actions américaines IR consiste à profiter d'une exposition à des titres de sociétés américaines de grande capitalisation œuvrant dans des secteurs d'activité variés.

Objectif

L'objectif du mandat est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Gestionnaire de portefeuille

Clearbridge est une firme de gestion d'actifs située à New York et détenue par Legg Mason Inc. depuis 2005. Anciennement Citigroup Asset Management, sa bannière provient de l'association de plusieurs firmes de gestion spécialisées indépendantes (1962-1997) qui en 1998 ont été rachetées par Citigroup. Signataire des UNPRI (United Nations Principles of Responsible Investing) depuis 2009, la société se spécialise dans la gestion active de produits à faible volatilité, de portefeuilles de revenu et de mandats gérés selon des critères en investissement responsable.

Proposant les mandats ESG à ses clients depuis 1987, Clearbridge offre aujourd'hui neuf stratégies en actions selon des critères en investissement responsable dont la récente stratégie « Sustainability Leaders ».

Stratégie d'investissement

La stratégie « Sustainability Leaders » est constituée de titres de sociétés de haute qualité démontrant les meilleures caractéristiques ESG parmi un univers de titres américains de toutes capitalisations. Les gestionnaires combinent des analyses quantitatives ESG et fondamentales afin d'identifier les sociétés affichant des paramètres rendements/risques attrayants et les meilleures pratiques ESG dans leur industrie.

Pour cela, ils utilisent le système de notation ESG développé par Clearbridge. Complémentaires aux analyses fondamentales et quantitatives effectuées sur les titres, l'engagement actionnarial et le dialogue avec les dirigeants des entreprises constituent aussi des éléments clés du processus d'évaluation et de révision des sociétés.

Méthode de constitution du portefeuille

Le bassin de titres est constitué par l'ensemble des sociétés américaines présentes dans l'indice Russell 3000 ainsi que les titres de sociétés étrangères enregistrés aux États-Unis (ADRs).

- Une analyse quantitative filtre l'univers de titres selon la solidité, la saine gestion du capital et la valorisation intéressante (FCF, EV/EBITDA, P/E, P/B).
- Une analyse fondamentale couplée à une analyse ESG identifie ensuite les sociétés démontrant les meilleures caractéristiques ESG (leaders) et présentant des paramètres rendements/risques intéressants.
- Les meilleurs candidats sont identifiés par industrie. L'équipe de recherche fondamentale ESG décèle les forces et meilleures pratiques ESG des sociétés en complément de l'analyse fondamentale.
- Les processus de construction de portefeuille et de gestion de risque débouchent sur un portefeuille concentré composé des plus fortes convictions des gestionnaires avec un horizon moyen-long terme où les risques proviennent de la sélection de titres.
- L'engagement actionnarial et le dialogue avec les dirigeants d'entreprise consolident le processus de saine gestion financière et assurent la pérennité des meilleures pratiques ESG des sociétés présentes dans le portefeuille.

Cible

L'objectif de rendement est de surpasser l'indice S&P 500.

Contraintes sectorielles et de diversifications

- La limite par émetteur est d'un maximum de 10 % de la valeur marchande dans un portefeuille modèle.
- Le portefeuille doit compter des titres dans au moins six des 11 secteurs d'activité économique (GICS).
- Les titres choisis satisfont les critères d'investissement responsable.
- Le nombre minimum de titres détenus dans le portefeuille est de 20 avec un maximum de 50.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés n'est pas permise.

Limites par classe d'actif

Ce mandat permet l'investissement dans les entreprises américaines publiques, sans restriction quant à la taille. Le gestionnaire respecte les balises suivantes :

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Actions américaines (incluant ADR)	90	100

CATÉGORIE ACTIONS ÉTRANGÈRES

Fonds privé GPD Actions internationales

Préambule

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le rôle du Fonds consiste à faire profiter le portefeuille d'une exposition à des titres de grande capitalisation œuvrant dans des pays développés autres que ceux de l'Amérique du Nord.

Objectif

L'objectif du Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Cible du gestionnaire

La cible annuelle de rendement du Fonds, avant les frais de gestion, est de surpasser l'indice MSCI EAO en dollars canadiens avec dividendes nets réinvestis sur des périodes mobiles de 4 ans.

Limites par mandat

Mandat	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Mandats actifs actions EAO	75	100
Mandats indiciens actions EAO (incluant fonds négociés en bourse)	0	25

Les titres du marché monétaire incluent, sans s'y limiter, les titres garantis par le Gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, les certificats de dépôt d'institutions financières à un jour, les papiers commerciaux et les papiers commerciaux adossés à des actifs. La cote de crédit minimale des émetteurs corporatifs est de R-1 Bas pour les titres du marché monétaire.

Contraintes spécifiques aux mandats

Limites par classe d'actif

Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Actions internationales	75	100
Actions des marchés émergents	0	20
Actions nord-américaines	0	10

Au niveau sectoriel, le portefeuille doit compter des titres dans au moins cinq secteurs d'activités économiques (GICS).

La limite par émetteur est d'un maximum de 12 % de la valeur marchande du portefeuille total.

Produits dérivés

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents qui utilisent des produits dérivés. Le Fonds peut également investir dans des contrats à terme sur devises et des contrats de gré à gré sur devises à des fins de couverture du risque de change.

CATÉGORIE ACTIONS ÉTRANGÈRES

Fonds privé GPD Actions mondiales de petite capitalisation

Raison d'être du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le Fonds privé GPD Actions mondiales de petite capitalisation vise à faire profiter le portefeuille d'une exposition aux actions de sociétés à petite capitalisation opérant dans un ensemble diversifié de régions et de pays ainsi que dans un ensemble diversifié de secteurs et d'industries.

Objectif

L'objectif du Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Gestionnaires de portefeuille

Fondée en 2008, **Global Alpha** est une société montréalaise qui se consacre aux actions étrangères de petite capitalisation. Global Alpha est affiliée au Groupe financier Connor, Clark & Lunn (G F C C & L). Les actifs sous gestion de ce spécialiste des titres de petite capitalisation représentent plus de 7,4 milliards de dollars CA.

L'équipe se compose de cinq gestionnaires de portefeuille expérimentés comptant pour la plupart plus de 20 années d'expérience. Elle est appuyée par un négociateur, une analyste de recherche et une analyste de recherche ESG. Le style de gestion est axé sur la qualité et la croissance, et vise à surperformer son indice de référence par la contribution positive de la sélection de titres.

Stratégie d'investissement

Pour Global Alpha, la croissance du bénéfice par action dicte le cours des actions et les thèmes de croissance à long terme alimentent un rendement supérieur. Son approche fondamentale cible des sociétés dont le potentiel de croissance des bénéfices, qui pourrait s'accélérer, n'est pas reconnu.

Le processus ascendant de sélection de titres est guidé par des thèmes de placement touchant les économies à l'échelle mondiale.

Méthode de constitution du portefeuille

L'analyse des données de l'univers de placement (11 000 entreprises), la recherche de l'équipe de placement et des dialogues réguliers avec ces entreprises aboutissent à une analyse détaillée de 150 à 200 entreprises. À la suite de ce processus, le portefeuille est constitué d'environ 50 à 70 titres affichant une excellente diversification sectorielle et régionale. Cette approche collaborative privilégie la prise de décision collégiale. Puisque la sélection des titres est le principal moteur de valeur ajoutée attendue, la société encadre rigoureusement la construction du portefeuille et la gestion des risques. La considération des facteurs ESG est omniprésente et fait partie intégrante du processus de sélection des titres. Global Alpha a développé à cet effet un modèle interne d'analyse des principales données ESG permettant de les intégrer aux outils de valorisation.

La pondération par titre s'établit généralement entre 1 % et 3 %, pour atteindre un maximum de 5 %.

Cible du gestionnaire

L'objectif de rendement du Fonds est de surpasser, avant les frais de gestion, l'indice MSCI Monde petite capitalisation, sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	10
Actions des marchés développés	70	100
Actions des marchés émergents	0	20

Limites par émetteur et diversification

La limite maximale par émetteur est de 5 % de la valeur marchande du portefeuille total.

À tout moment, un maximum de 10 % de la valeur marchande du portefeuille sera investi dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions de dollars US.

Les investissements dans des placements privés seront, au total, plafonnés à 5 % de la valeur marchande du portefeuille.

Sur le plan sectoriel, le portefeuille doit compter des titres dans au moins six secteurs d'activité économique (GICS).

Dans le but d'assurer une diversification adéquate, le nombre minimum de titres détenus dans le portefeuille est de 50.

Sur le plan géographique, le mandat doit comporter des titres dans au moins quatre des grandes régions suivantes : Amérique du Nord, Royaume-Uni, Europe continentale, Japon, Asie ex-Japon, Marchés émergents.

Les titres du marché monétaire sont limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour. La notation de crédit minimale des émetteurs de sociétés est de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés n'est pas permise dans le Fonds.

CATÉGORIE ACTIONS ÉTRANGÈRES

Fonds privé GPD Actions des marchés émergents

Raison d'être du Fonds

À l'intérieur d'un portefeuille diversifié, le Fonds privé GPD Actions des marchés émergents vise à faire profiter le portefeuille d'une exposition aux actions de sociétés opérant dans des pays des marchés émergents ainsi que dans un ensemble diversifié de secteurs et d'industries.

Objectif

L'objectif du Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme.

Gestionnaires de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

À titre de partenaire, DGIA joue un rôle actif dans la conception technique des Fonds privés GPD. DGIA a comme principaux clients des sociétés du Mouvement Desjardins.

Stratégie d'investissement

La stratégie du Fonds est de tirer profit du rendement excédentaire généré par la croissance supérieure des économies émergentes en investissant dans des titres de sociétés prometteuses au sein de ces marchés et en intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du processus d'investissement. Le gestionnaire a recours à une analyse multifactorielle pour déterminer les marchés et les secteurs les plus attrayants et utilise à la fois une analyse fondamentale et quantitative pour cibler les sociétés les plus performantes.

Méthode de constitution du portefeuille

L'univers de placements est représenté par l'indice MSCI Marchés émergents (net). L'approche descendante (*top-down*) est privilégiée dans environ 80 % des décisions de placement.

Cette stratégie de placement se traduit par une vigie des marchés émergents selon un système à trois vecteurs développé à l'interne. Ce modèle guide l'analyse fondamentale visant la sélection des régions, des pays, des secteurs et industries, des titres, des devises et du niveau d'encaisse au sein du portefeuille. Le but est de diversifier les sources de valeur ajoutée tout en diminuant les risques.

Le premier de ces vecteurs est l'environnement macroéconomique, qui inclut entre autres les événements géopolitiques, la politique monétaire, les forces de l'offre et de la demande et les facteurs ESG. Le second est l'évaluation relative des marchés financiers selon une analyse historique et une comparaison avec les marchés homologues. Finalement, le dernier vecteur est le sentiment des investisseurs, qui mesure le degré d'enthousiasme de ces derniers. L'analyse discrétionnaire des vecteurs par les gestionnaires est appuyée par des outils et des filtres développés à l'interne.

Cible

L'objectif de rendement du Fonds est de surpasser, avant les frais de gestion, l'indice MSCI Marchés émergents sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par mandat			
Mandat	Minimum (en %)	Cible (en %)	Maximum (en %)
Encaisse	0	0	10
Mandat Approche descendante	0	100	100

Contraintes particulières au mandat

Mandat Approche descendante

Le Fonds est exposé au mandat Approche descendante par la détention de parts du Fonds Hexavest Marchés émergents.

Titres admissibles

Investissements sur les marchés boursiers

- Actions ordinaires
- Actions privilégiées
- Bons de souscription, droits, fiducies de revenu, débentures convertibles, actions privilégiées convertibles ou autres instruments convertibles en titres de participation
- Fonds négociés en bourse (FNB) offrant une exposition à un panier de titres
- Titres possédant des caractéristiques propres aux actions, y compris les certificats américains d'actions étrangères (ADR) et les certificats internationaux d'actions étrangères (GDR)
- Premiers appels publics à l'épargne (PAPE)
- Titres assujettis à la règle 144A
- Swaps sur devises, contrats de change à terme et contrats à terme sur devises
- Contrats à terme sur indice boursier
- Options sur indices boursiers, sur actions négociées en bourse et sur devises

Titres de marché monétaire

- Papier commercial et autres titres du marché monétaire (la durée maximale de ces placements est d'un an)

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif ¹	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et titres de marché monétaire	0	10
Investissements sur les marchés boursiers	90	100

1. Voir la section A) Titres admissibles pour la liste des titres par classe d'actif.

La notation de crédit minimale requise pour les titres de marché monétaire est de « R-1 Bas » ou « A-1 (Bas) », ou leur équivalent. Avant une décote après l'achat, la vente s'effectuera dans une période de temps raisonnable.

Les soldes d'encaisse peuvent être investis dans la devise d'un pays permis en vertu de la politique de placement.

Limites d'exposition

Limites par pays/région		
	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Par région (selon la définition de MSCI)	Plus élevé entre : 1) 0 % 2) Indice – 15 %	Indice + 15 %
Par pays (inclus dans l'indice)	Plus élevé entre : 1) 0 % 2) Indice – 15 %	Indice + 15 %
Marchés développés (selon la définition de MSCI)	0	15
Marchés frontières (selon la définition de MSCI)	0	10

Limites par secteur		
	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Par secteur (GICS niveau 1)	Plus élevé entre : 1) 0 % 2) Indice - 10 %	Indice + 10 %

Limites par instrument financier		
	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Par titre individuel (actions d'une société)	0	Plus faible entre : 1) Indice + 3 % 2) 10 %
Par FNB	0	7,5
Total des FNB et des produits dérivés	0	25

Limites par devise		
	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Par devise incluse dans l'indice	0	Indice + 15 %
Exposition brute totale aux devises incluses dans l'indice	50	100
Exposition brute totale au dollar canadien et au dollar américain	0	50
Exposition brute totale aux autres devises	0	10

Produits dérivés

La valeur des positions synthétiques sur les titres ou les indices boursiers ne pourra excéder 25 % de la valeur marchande du Fonds.

Le Fonds pourra vendre des produits dérivés à découvert uniquement s'il possède une exposition nette positive aux actifs sous-jacents ou à d'autres actifs hautement corrélés à ces actifs sous-jacents.

Le Fonds ne peut pas avoir recours à l'effet de levier. Tout levier financier créé par des produits dérivés doit être compensé par une exposition correspondante à l'encaisse et aux titres de marché monétaire.

CATÉGORIE STRATÉGIES ALTERNATIVES

Fonds privé GPD Actifs privés

Raison d'être du Fonds

Le Fonds vise particulièrement à investir dans des actifs réels dans des petites et moyennes entreprises par des financements ou des participations dans leur capital, ainsi que dans d'autres stratégies diversifiantes pour le portefeuille.

Objectif

L'objectif de ce Fonds est de procurer un revenu et une appréciation de capital à long terme.

Gestionnaires de portefeuille

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) offre son expertise en placements institutionnels dans les domaines suivants :

- la gestion de placements en titres à revenu fixe;
- la gestion de placements en actions fondés sur des protocoles systématiques et efficaces;
- la gestion de placements alternatifs (Infrastructures Privées, Immobilier Privé et capital-investissement);
- la sélection et le suivi de gestionnaires externes;
- la création de stratégies de placement adaptées aux besoins des clients;
- l'optimisation du rendement en fonction du risque;
- la structuration de portefeuilles cibles et l'élaboration de politiques de placement; et
- la consultation en matière d'élaboration de produits financiers.

BlackRock est chef de file à travers le monde en gestion de portefeuilles et en gestion de risque et de services consultatifs pour des clients institutionnels et privés. BlackRock aide ses clients à atteindre leurs objectifs en leur offrant une gamme complète de solutions qui inclut comptes séparés, fonds mutuels, iShares® (fonds négociés en bourse) et fonds communs.

Novacap est une firme de capital-investissement fondée en 1981 et basée à Brossard, au Canada. Elle se spécialise dans les rachats de sociétés de taille moyenne et a une solide expérience dans la création de valeur à long terme pour ses entreprises en portefeuille. Novacap investit dans divers secteurs, notamment la logistique, les produits alimentaires, les médias, l'énergie, les soins de santé, les technologies de l'information, la fabrication, le commerce électronique, les industries et les technologies financières. Avec plus de 40 ans d'expérience, Novacap gère environ 10 milliards de dollars d'actifs et a réalisé plus de 230 investissements. La firme est reconnue pour son approche entrepreneuriale et son engagement à transformer le potentiel inexploité en progrès significatif et en valeur exceptionnelle.

Cible

L'objectif du Fonds est d'atteindre un rendement annualisé supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation du Canada, calculé à l'aide d'une moyenne mobile 5 ans.

Limites par classe d'actif et par mandat			
Classe d'actif/type de mandat	Minimum (en %)	Pondération cible (en %)	Maximum (en %)
Marchés privés	0	50	70
Actifs réels mondiaux	0	50	70
Placements privés	0	0	10
Marchés publics	0	45	70
Actifs réels	0	25	40
Matières premières	0	20	50
Encaisse, marché monétaire et instruments liquides	0	5	20

Les titres du marché monétaire sont limités aux titres garantis par le Gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour.

La notation de crédit minimale des émetteurs corporatifs est de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Liquidité, valeur et frais de gestion

- Le Fonds DGIA Immobilier Privé Canadien détient des actifs non liquides et ses parts ne sont pas négociées sur le marché. Sauf indication contraire dans la Convention de société en commandite, le Fonds évaluera tous ses actifs immobiliers à la fin de chaque année civile, et cette évaluation prendra la forme d'un rapport d'évaluation descriptif complet. Le Commandité mettra à jour l'évaluation chaque trimestre de l'année civile. Toutes les évaluations (y compris les mises à jour trimestrielles) seront effectuées par des évaluateurs indépendants accrédités par l'Institut canadien des évaluateurs.

- La valeur liquidative du Fonds ou d'un placement dans un fonds (la « Valeur liquidative ») à une certaine date sera égale à la juste valeur marchande du Fonds ou du placement dans un fonds déterminée en fonction de la dernière évaluation (ou de la dernière mise à jour de celle-ci), compte tenu de toute variation des actifs et des passifs du Fonds au cours de cette période.
- « Valeur liquidative par participation » : À la date de calcul, relativement à une Participation, la Valeur liquidative du Fonds établie en fonction de la dernière évaluation (ou de la dernière mise à jour) et répartie entre les Participations émises et en circulation à cette date, d'après la Valeur liquidative nette par participation de ces Participations par rapport à la Valeur liquidative nette totale par participation de toutes les Participations selon l'évaluation (ou la mise à jour) précédente.
- « Valeur liquidative nette par participation » : À la date de calcul, relativement à une Participation, la Valeur liquidative par participation de la Participation à cette date, moins les Frais de gestion qui sont attribuables à la Participation à cette date.

- Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales détient des actifs non liquides et ses parts ne sont pas négociées sur le marché. La juste valeur du Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales est établie quatre fois par année, soit les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Cette évaluation est disponible ultérieurement à ces dates d'évaluation. À partir de la dernière évaluation disponible ajustée des données de marché, le gestionnaire attribue une valeur juste et raisonnable au meilleur de sa connaissance pour établir la valeur du Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales. La valeur liquidative quotidienne du Fonds, utilisée aux fins d'achats et de rachats de parts, est donc toujours déterminée en utilisant une valeur estimée du Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales.
- Compte tenu de la spécificité du portefeuille en infrastructures mis sur pied par DGIA, des honoraires de gestion de l'ordre de 0,75 % à 1 %, selon le montant investi, sont prélevés par le gestionnaire de fonds sur les actifs du Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales. De plus, si le rendement du fonds excède un certain niveau déterminé à l'avance, un incitatif est aussi versé au gestionnaire.

Mandat Infrastructures privées mondiales

Objectifs

Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales est conçu pour les investisseurs institutionnels cherchant une exposition au marché mondial des infrastructures. Il offre un revenu stable à long terme et le potentiel de croissance d'une classe d'actifs en plein essor.

Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales vise à obtenir des rendements favorables ajustés au risque à long terme en constituant un portefeuille diversifié d'infrastructures par l'intermédiaire de placements directs, de co-investissements et d'investissements dans des fonds.

Stratégie d'investissement

Les objectifs du Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales sont principalement les suivants :

- Chercher à obtenir un taux de rendement interne à long terme stable et supérieur à l'inflation après les frais de gestion et les taxes spécifiques à l'investisseur.
- Investir essentiellement dans des infrastructures de base, de base plus et, dans une moindre mesure, dans des infrastructures à valeur ajoutée.
- Cibler les actifs de taille moyenne, lesquels offrent selon nous un plus large bassin d'occasions d'investissement potentielles, qui sont donc soumises à une moins grande pression concurrentielle causée par la rareté des occasions. Des investissements dans des actifs plus importants pourraient toutefois être envisagés.

Limites par investissement et diversification

Les principales caractéristiques du Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales sont les suivantes :

Restriction du Fonds – Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales ne peut pas investir plus de 25 % de la valeur marchande dans un seul actif.

Installations nouvelles – Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales peut investir dans des installations nouvelles, mais pas directement ni en co-investissement, et pour un maximum de 20 % de la valeur liquidative.

Type de revenu – Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales vise à investir dans des actifs qui génèrent des flux de trésorerie prévisibles et à long terme, les revenus étant soutenus par des contrats avec des contreparties solvables, par des cadres réglementés ou par la forte demande du marché.

Sous-secteur – Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales cherche à investir dans des actifs essentiels dans les secteurs de l'énergie, du transport, des télécommunications, et des infrastructures sociales et

de services publics, entre autres. Il vise à bâtir un portefeuille diversifié et à éviter de concentrer [plus de 50 %] des investissements dans un sous-secteur particulier.

Investissement responsable

- Les facteurs ESG seront analysés et pris en compte dans la décision d'investissement et feront l'objet d'un suivi continu après l'acquisition.
- Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales n'investira pas directement dans des actifs liés principalement à la production d'énergie par le charbon et à la production ou au transport spécialisé de combustibles fossiles.

Produits dérivés

L'utilisation des produits dérivés est permise dans le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales.

Les produits dérivés autorisés sont :

- les swaps, contrats à terme et de gré à gré sur devises.

Le Fonds DGIA Infrastructures privées mondiales détient des participations dans des fonds sous-jacents qui utilisent ou peuvent utiliser des produits dérivés.

Mandat Immobilier Privé Canadien

Le Fonds DGIA Immobilier Privé Canadien est conçu pour les investisseurs institutionnels cherchant une exposition au marché immobilier canadien. Il offre un revenu stable à long terme et le potentiel de croissance d'une classe d'actifs en plein essor. Le Fonds DGIA Immobilier Privé Canadien vise à obtenir des rendements ajustés au risque favorables à long terme en constituant un portefeuille diversifié et équilibré d'immeubles canadiens.

Stratégie d'investissement

Les objectifs du Fonds DGIA Immobilier Privé Canadien sont principalement les suivants :

- Le Fonds acquiert un portefeuille diversifié d'immeubles canadiens dont a) 75 % à 100 % de la valeur de l'actif brut sera investie dans

des immeubles productifs de revenus de base stables et durables offrant des perspectives de croissance locative, et b) jusqu'à 25 % de la valeur de l'actif brut sera investie dans des immeubles ou des projets d'aménagement immobilier à valeur ajoutée.

- Le Fonds investit dans des actifs immobiliers du sous-secteur des immeubles multifamiliaux (logements locatifs) (jusqu'à concurrence de 40 % de la valeur de l'actif brut), du sous-secteur des commerces de détail (jusqu'à concurrence de 40 % de la valeur de l'actif brut), du sous-secteur des immeubles de bureaux (jusqu'à concurrence de 40 % de la valeur de l'actif brut), du sous-secteur des immeubles industriels (jusqu'à concurrence de 40 % de la valeur de l'actif brut) et d'autres sous-secteurs immobiliers tels que les sciences de la vie, les centres de données, les résidences pour étudiants et les résidences pour aînés (jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur de l'actif brut).

Limites par investissement et diversification

Les principales caractéristiques du Fonds DGIA Immobilier Privé Canadien sont les suivantes :

Restriction du Fonds – Le Fonds ne doit pas investir (i) plus de 75 000 000 \$ ou de 15 % de la valeur de son actif brut, selon le plus élevé de ces montants, dans un seul placement d'un fonds, (ii) plus de 20 % de la valeur de son actif brut en Colombie-Britannique, (iii) plus de 20 % de la valeur de son actif brut en Alberta, (iv) plus de 50 % de la valeur de son actif brut en Ontario, (v) plus de 50 % de la valeur de son actif brut au Québec ni (vi) plus de 10 % de la valeur de son actif brut dans les autres provinces du Canada, de façon globale. Le Fonds ne doit pas investir directement ou conjointement dans des actifs liés à l'utilisation de produits interdits par la loi au Canada ou en vertu d'ententes internationales, ou d'autres produits controversés, comme le détermine le Commandité ou le Gestionnaire (définis ci-après), à sa discrétion.

Type de revenu – Le Fonds DGIA Immobilier Privé Canadien vise à investir dans des actifs qui génèrent des flux de trésorerie prévisibles et à long terme, les revenus étant soutenus par des contrats avec des contreparties solvables, par des cadres réglementés ou par la forte demande du marché.

Investissement responsable

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) doivent être évaluées, de façon continue, avant la réalisation d'un placement par le Fonds. Le Fonds investira en tenant compte de ses lignes directrices en matière de placement responsable, en leur version adoptée ou modifiée à l'occasion.

Produits dérivés

Le Fonds s'attend à avoir un levier financier maximal de 40 % de la valeur de son actif brut et un levier financier maximal de 75 % pour un actif individuel. Le Fonds peut chercher à accéder à une facilité de crédit pour divers besoins à court terme, notamment le financement des obligations aux termes d'une lettre de crédit ou la réalisation d'appels de capitaux provisoires au besoin.

Mandat Immobilier mondial

Stratégie d'investissement

L'exposition du Fonds se fait par l'entremise de parts du Fonds DGIA indiciel de sociétés d'immobilier mondiales cotées.

Le gestionnaire a pour cible de reproduire le rendement annualisé de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed et de minimiser l'erreur de réplication.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Liquidité et marché monétaire	0	10
Actions et fiducies de placement immobilier mondiales	90	100

Produits dérivés

Les produits dérivés ne sont pas autorisés dans l'exercice de ce mandat.

Mandat Infrastructures mondiales

Stratégie d'investissement

L'exposition du Fonds se fait par l'entremise de parts du Fonds DGIA indiciel de sociétés d'infrastructures mondiales cotées.

Le gestionnaire a pour cible de reproduire le rendement annualisé de l'indice Dow Jones Brookfield Global Infrastructure NTR CAD et de minimiser l'erreur de réplication.

Limites par classe d'actif		
Classe d'actif	Minimum (en %)	Maximum (en %)
Liquidité et marché monétaire	0	10
Actions mondiales liées à l'infrastructure	90	100

Produits dérivés

Les produits dérivés ne sont pas autorisés dans l'exercice de ce mandat.

Mandat Marché neutre

Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objectif de réaliser des rendements positifs dans des conditions de marché boursier favorables ou défavorables.

Il est diversifié parmi plusieurs paires d'émetteurs corrélés faisant généralement partie du même secteur d'activité qui neutralisent la valeur marchande nette des positions acheteur et vendeur, ce qui a pour effet de réduire les biais sectoriels et l'exposition au marché.

Le Fonds investit principalement dans des positions acheteur et vendeur de titres de participation d'émetteurs situés au Canada et ailleurs dans le monde.

Objectifs :

- Exposition nette au marché neutralisée
- Rendement absolu positif
- Très faible corrélation avec les facteurs de risques systématiques (taux d'intérêt, inflation)
- Faible volatilité visée par rapport aux marchés boursiers et aux autres stratégies alternatives
- Titres sous-jacents très liquides

Approches d'investissement :

- Surperformance relative; analyse fondamentale (*bottom-up*)
- Retour à la moyenne
- Arbitrage événementiel

Mandat Métaux précieux

Stratégie d'investissement

L'exposition aux métaux précieux se fait par l'entremise de fonds négociés en bourse qui calquent le rendement des métaux précieux physiques.

Métaux couverts

- Or
- Argent
- Platine
- Palladium

Limites par émetteur

La limite par métal précieux est d'un maximum de 20 % de la valeur marchande du portefeuille total.

CATÉGORIE STRATÉGIES ALTERNATIVES

Fonds privé GPD Stratégie à rendement absolu

Raison d'être du Fonds

Le rôle du Fonds privé GPD Stratégie à rendement absolu est d'accroître la diversification d'un portefeuille diversifié en misant sur des fonds de couverture. Le Fonds achète des unités du Fonds privé GPD Stratégie à rendement absolu s.e.c., qui à son tour investit dans des fonds de couverture.

Objectif

L'objectif du Fonds est de procurer un rendement absolu relativement stable et faiblement corrélé avec les catégories d'actifs traditionnelles.

Plateforme d'investissement de stratégies de fonds de couverture

Innocap est un chef de file mondial dans les services de plateformes de comptes gérés. L'entreprise a pour mission d'offrir aux investisseurs institutionnels une plateforme de comptes gérés tout en profitant de solutions d'investissement sur mesure, d'outils de contrôle bien pensés, d'une transparence accrue et de frais optimisés pour leurs portefeuilles de placements alternatifs.

Sélection et surveillance des gestionnaires de portefeuille

Pionnière dans le secteur des placements alternatifs, **UBP** investit dans les fonds de couverture depuis 1972 et compte parmi les principaux acteurs européens sur ce marché. Grâce à son organisation de type institutionnel, à son processus d'investissement rigoureux et à son approche axée sur les solutions, l'équipe Alternative Investment Solutions (AIS) d'UBP est en mesure d'offrir un large éventail de produits et de services pour une clientèle privée et institutionnelle.

Gestionnaires de portefeuille

Orion Commodities — Fondée en 2005, Orion est un spécialiste des matières premières qui emploie une stratégie discrétionnaire qui s'exprime par des positions directionnelles dans les métaux de base et précieux. La firme tire parti de l'infrastructure de ses divisions complémentaires de capital-investissement et de services marchands et de l'information partagée entre elles, ce qui lui confère une connaissance exclusive des facteurs fondamentaux sous-jacents des prix des métaux.

Bain Capital Public Equity — Bain Capital est une société d'investissement privée dont le siège social est situé à Boston, mais qui possède des bureaux dans le monde entier. La société est spécialisée dans le capital-investissement, le capital de risque, le crédit et la gestion alternative (fonds de couverture). Le gestionnaire d'actifs utilise entre autres des stratégies mondiales de placements qui combinent une recherche fondamentale rigoureuse et une construction de portefeuilles comprenant un cadre ESG. L'entreprise cherche à générer des rendements sur un cycle de marché complet en mettant l'accent sur la génération d'un rendement excédentaire de qualité.

Bastion — Fondée à Montréal en 2021, Bastion est une firme indépendante spécialisée dans les stratégies alternatives. L'entreprise gère des actifs pour des clients institutionnels et privés, tels que des caisses de retraite, des fondations, des grandes fortunes privées et des plateformes bancaires canadiennes. L'approche de gestion de Bastion allie une sélection de titres axée sur la recherche fondamentale à un processus robuste et discipliné de gestion des risques.

Brigade — Fondée en 2006, Brigade est une société de gestion d'actifs mondiale spécialisée dans les stratégies d'investissement en crédit. Basée à New York, Brigade gère des stratégies couvrant le crédit long/court, la dette en difficulté, l'arbitrage de structure de capital, les actions long/court et le crédit structuré.

Campbell Absolute Return — Campbell est un gestionnaire systématique mondial qui a été fondé en 1972 à Baltimore aux États-Unis. La société de gestion est l'un des plus anciens CTA (Commodity Trading Advisor) et est toujours détenue par ses dirigeants. La firme dessert une clientèle institutionnelle incluant des états souverains, des caisses de retraite, des banques et des gestionnaires de patrimoine. La firme se spécialise dans la gestion de stratégies systématiques, dont le suivi de tendance, les stratégies macro quantitatives, les stratégies à court terme et les stratégies en actions quantitatives neutre au marché.

Crabel Gemini — Fondée en 1987, Crabel est une firme d'investissement spécialisée dans les stratégies systématiques. La société possède quatre bureaux dont le siège social est situé à Los Angeles (principal centre d'investissement et de recherche). Le gestionnaire d'actifs gère une gamme de stratégies investissant dans des contrats à terme et dont l'horizon d'investissement est principalement à court terme.

Stratégie d'investissement

L'objectif est de générer un rendement positif à moyen et à long terme, tout en réduisant le risque de perte de capital en période de stress. Le risque de perte de capital en période de stress doit également être réduit. Pour minimiser le potentiel de perte de capital durable, le portefeuille peut s'appuyer de façon limitée (corrélation ou bêta) sur l'orientation des catégories d'actifs traditionnelles comme les actions et les obligations, de sorte que lorsque celles-ci subissent des corrections, le portefeuille soit épargné. Étant donné que le portefeuille comportera environ six à dix gestionnaires sous-jacents, la contribution de la stratégie des fonds de couvertures au rendement attendu du portefeuille global sera moindre que celle d'un gestionnaire unique. Les mérites de chacun des fonds individuels et la façon dont ils sont combinés seront un facteur clé pour atteindre les rendements cibles. L'approche consiste à obtenir les rendements

attendus grâce à l'analyse des composantes des facteurs fondamentaux de chaque gestionnaire individuel (micro), puis à l'appliquer à l'échelle de la stratégie et du portefeuille (macro).

Méthode de constitution du portefeuille

La méthode de constitution consiste à construire un portefeuille ayant recours à quelques-uns des meilleurs gestionnaires alternatifs au monde et dont le rendement positif attendu provient de l'alpha de la stratégie des fonds de couvertures et de l'alpha provenant directement du gestionnaire. Le bêta passif des catégories d'actifs traditionnelles contribuera minimalement aux rendements globaux.

La construction du portefeuille résulte de la gestion du risque à l'aide de diverses mesures quantitatives de la contribution au risque des gestionnaires individuels et met l'accent sur la valeur à risque.

La fourchette de valeur à risque acceptable pour le portefeuille proposé se situe entre :

- -1,5 % à -3 % pour les gestionnaires surpondérés au sein du portefeuille;
- -3 % à -4,5 % pour les gestionnaires dont la pondération est neutre au sein du portefeuille;
- -4,5 % à -6,5 % pour les gestionnaires sous-pondérés au sein du portefeuille.

D'autres facteurs tels que la corrélation croisée et l'ensemble des occasions actuelles par rapport à l'appétit pour le risque du gestionnaire peuvent conduire, et conduiront, à l'ajustement des pondérations finales.

Cible du gestionnaire

L'objectif de rendement du Fonds est de surpasser l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada annuellement, sur des périodes mobiles de trois ans.

Limites par classe d'actif			
Classe d'actif	Minimum (en %)	Cible (en %)	Maximum (en %)
Encaisse et marché monétaire	0	2	10
Stratégie de fonds de couverture (Fonds GPD Rendement Absolu s.e.c.)	90	98	99

Placements autorisés

À l'exception de l'encaisse et du marché monétaire, le Fonds ne peut investir que dans le Fonds privé GPD Stratégie à rendement absolu s.e.c.

Les titres du marché monétaire sont limités aux titres garantis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et aux certificats de dépôt d'institutions financières à un jour. La notation de crédit minimale des émetteurs de sociétés est de « R-1 Bas » pour les titres du marché monétaire.

Produits dérivés

L'utilisation de produits dérivés est permise à l'intérieur du Fonds GPD Rendement Absolu s.e.c.

Le Fonds peut investir dans des contrats à terme sur devises et des contrats de gré à gré sur devises à des fins de couverture du risque de change. L'échéance de ces instruments ne peut dépasser six mois.

La cible du ratio de couverture des actifs libellés en \$US est de 100 %. Le ratio de couverture doit se situer à l'intérieur d'une fourchette correspondant à la cible +/- 5 %.



**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter un des membres
de votre entourage Gestion privée Desjardins**

Montréal
1 877 286-3180

Québec
1 800 653-7922

Ontario-Gatineau
1 866 567-2885

Ou écrivez-nous à gestion.privee@desjardins.com

Desjardins Gestion de patrimoine, Desjardins Gestion de patrimoine Gestion privée et Gestion privée Desjardins sont des noms commerciaux utilisés par Valeurs mobilières Desjardins inc. Valeurs mobilières Desjardins inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI).